



Rapport d'activité 2005

La Charte de l'environnement a été adoptée le 28 février par le Parlement réuni en Congrès et promulguée le 1^{er} mars 2005 par le président de la République.



Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmés et complétés par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

Charte de l'environnement

la Constitution n° 2004-20 du 1^{er} mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant

- « Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
- « Que l'événement et l'existence même de l'humain ont été inséparables de son milieu naturel ;
- « Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
- « Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de sa vie et sur sa propre évolution ;
- « Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
- « Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
- « Qu'il s'agit d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« proclame :

Article 1
Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2
Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3
Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4
Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5
Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures préventives et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6
Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7
Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8
L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9
La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10
La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »



Le ministère de l'Écologie et du Développement durable est le centre dynamique d'impulsion des politiques environnementales de notre pays.

Doté d'une administration centrale performante, de services déconcentrés compétents et réactifs et d'établissements publics spécialisés, le ministère de l'Écologie et du Développement durable met en œuvre de nombreuses politiques publiques et obtient de très nombreux résultats concrets. Et pourtant trop souvent nos concitoyens méconnaissent les champs d'actions de ce ministère.

Présentation des actions conduites tout au long de l'année 2005, ce document détaille les politiques menées dans le domaine de l'eau, des risques, de la nature... au plan international, communautaire et national.

Ce rapport d'activité 2005 vous permettra de mieux appréhender ses missions, son contexte de travail au cœur du service public de l'environnement et ses réalisations concrètes. Il explique comment l'Etat et le gouvernement agissent. Il démontre également, s'il en était besoin, que chacun, à son niveau, peut agir. Il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire.

Le chemin à parcourir est encore long mais tous ensemble, par la sensibilisation et la pédagogie, par l'action résolue et déterminée, nous parvenons peu à peu à modifier nos comportements, à adopter les bonnes pratiques qui nous permettront d'assurer un avenir aux générations futures.

L'écologie a besoin de nous tous.

A handwritten signature in dark ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, representing the name 'Nelly Olin'.

**Nelly Olin,
ministre de l'Écologie
et du Développement durable**



Glossaire des sigles

Administration centrale

SG	Secrétariat général
DGA	Direction générale de l'administration
DE	Direction de l'eau
DPPR	Direction de la prévention des pollutions et des risques
DNP	Direction de la nature et des paysages
D4E	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
DDD	Délégation au développement durable
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre
IGE	Inspection générale de l'environnement
IFEN	Institut français de l'environnement

En coautorité avec le MINEFI

DGSNR	Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
--------------	--

Service déconcentrés

régionaux

DIREN	Directions régionales de l'environnement
DRIRE	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

départementaux

DDE	Directions départementales de l'équipement
DDAF	Directions départementales de l'agriculture et de la forêt
DDSV	Directions départementales des services vétérinaires
DDAS	Directions départementales de l'action sociale et de la santé
SDAP	Services départementaux de l'architecture et du patrimoine

Établissements publics

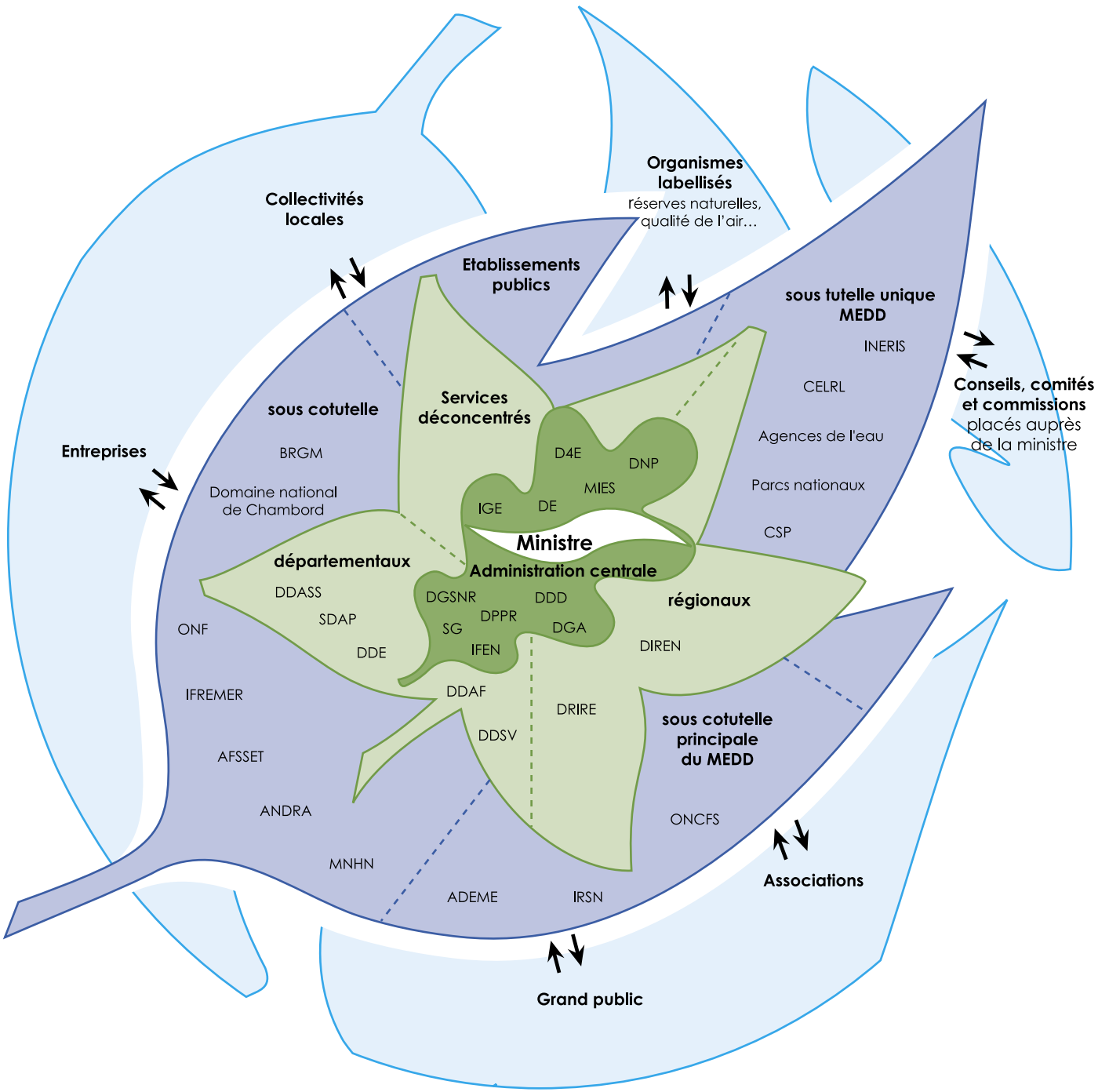
Agences de l'eau

CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
--------------	---

Parcs nationaux

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CSP	Conseil supérieur de la pêche
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
AFSET	Agence française de la sécurité sanitaire environnementale et du travail
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
Domaine national de Chambord	
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
ONF	Office national des forêts







	Présentation générale du ministère	7
	Secrétariat général	9
	Direction générale de l'administration	16
	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale	20
	Direction de l'eau	24
	Direction de la prévention des pollutions et des risques	28
	Direction de la nature et des paysages	34
	Délégation au développement durable	40
	Mission interministérielle contre l'effet de serre	42
	Institut français de l'environnement	44
	Inspection générale de l'environnement	48





Présentation générale du ministère

Un ministère pour une meilleure qualité de vie

Le ministère chargé de l'environnement a été créé en 1971. Initialement ministère de mission, il s'est étoffé au fur et à mesure de la progression de la préoccupation des Français pour leur environnement. Il est en charge aujourd'hui de :

La lutte contre le réchauffement climatique : diminution des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie, énergies renouvelables, adaptation aux impacts du changement climatique...

La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité : paysages, espaces naturels, faune, flore, littoral, montagne, milieux aquatiques, protection des ressources en eau, gestion de la chasse et de la pêche en eau douce...

La prévention des risques : risques technologiques, risques naturels (inondation, séisme...), risques liés aux substances chimiques mises sur le marché.

La lutte contre les pollutions : déchets, pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution des sols, nuisances sonores tant en milieu urbain, qu'en milieu rural ou industrialisé.

La politique de l'eau : fédérant toutes les thématiques sur ce milieu particulier, elle met en œuvre une gestion équilibrée et intégrée de la ressource.

Le développement durable : éducation à l'environnement, recherche, évaluation environnementale et intégration du développement durable dans les politiques publiques...

Un ministère au cœur des politiques gouvernementale et européenne

Au plan gouvernemental, le MEDD travaille en étroite collaboration avec de nombreux ministères afin que les politiques publiques (transports, infrastructures, énergie, industrie, agriculture, aménagement du territoire, santé, recherche, mer, urbanisme, éducation...) promeuvent un développement durable et qu'elles intègrent mieux l'environnement.

Au plan local, pour mettre en œuvre ses propres politiques, le MEDD s'appuie sur les services déconcentrés départementaux d'autres ministères : DDE, DDAF, DDSV... Les agents concernés travaillent alors sous l'autorité de la ministre de l'Ecologie et du Développement durable. Le MEDD met en place également de nombreux partenariats avec le monde associatif, les collectivités locales et les socio-professionnels.

Au plan européen, le ministère est en lien continu avec la Commission européenne, qui est particulièrement dynamique en matière d'environnement. Ainsi, 80 % du droit français relatif à l'environnement dérivent des réglementations européennes.

Enfin, l'écologie portant souvent sur des problèmes planétaires, la France et l'Europe sont parties prenantes d'un nombre toujours croissant de grandes conventions internationales.



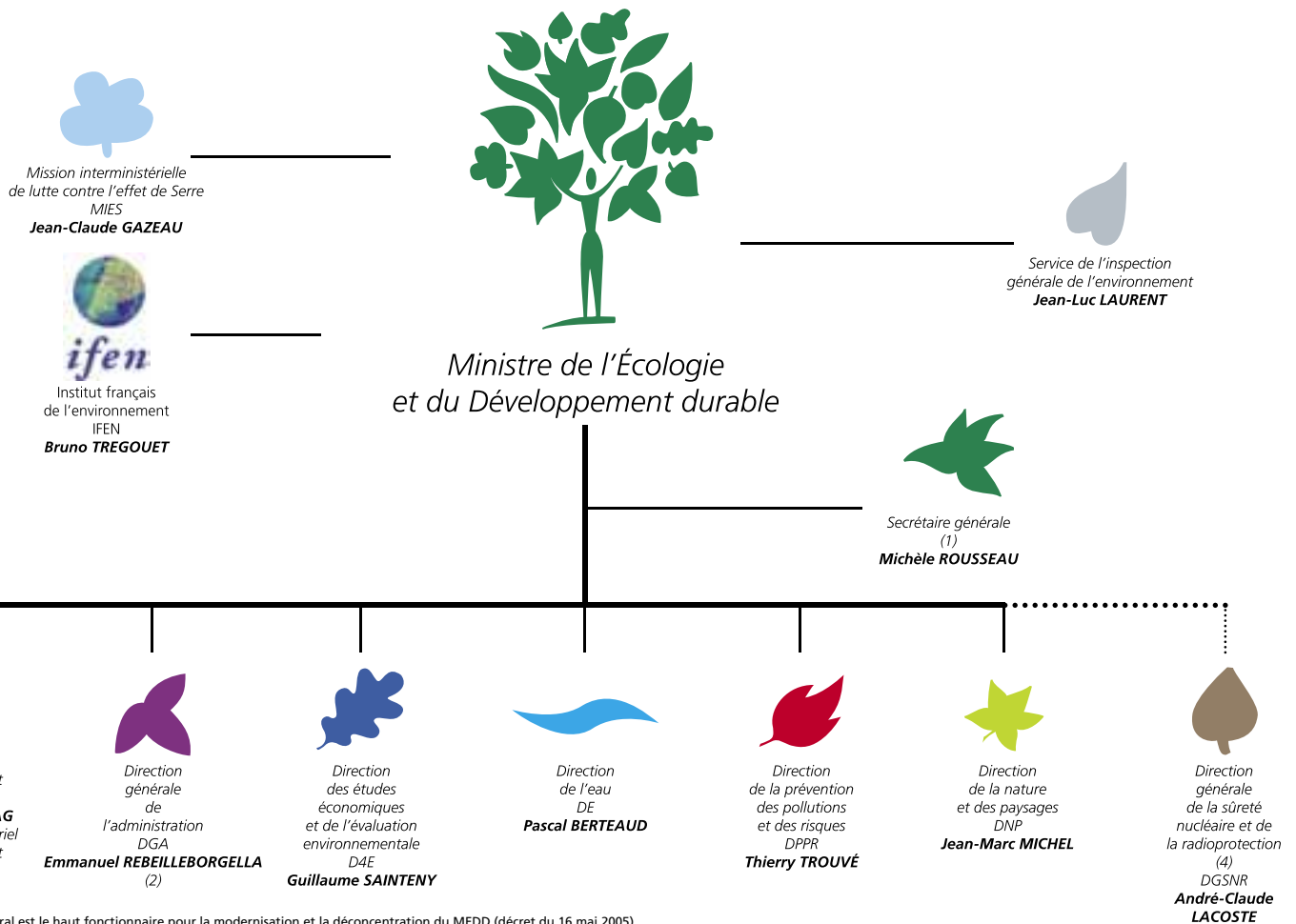


Le service public de l'environnement (SPE)

Pour la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'écologie et de développement durable, la ministre a, à ses côtés, le délégué interministériel au développement durable et pilote l'ensemble du service public de l'environnement.

L'administration centrale

En 2005, l'administration centrale du ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD) a fait l'objet d'une réforme (arrêté du 20 juin 2005 modifiant l'arrêté du 19 mai 2000). Elle comprend désormais, outre le secrétariat général et le service d'inspection générale, cinq directions et une délégation, un service à compétence nationale rattaché à la ministre, deux services à compétence nationale rattachés à des directions et une mission interministérielle.



(1) Le secrétaire général est le haut fonctionnaire pour la modernisation et la déconcentration du MEDD (décret du 16 mai 2005)

(2) Le directeur général de l'administration est le haut fonctionnaire de défense

(3) Le ministre de l'Écologie et du Développement durable dispose du délégué interministériel au Développement durable (décret du 9 juillet 2004)

(4) Le ministre de l'Écologie et du Développement durable a autorité, conjointement avec les ministres chargés de l'industrie et de la santé, sur la direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (décret du 15 mai 2002)



Les services déconcentrés régionaux et départementaux (voir organigramme pages 4 et 5).

Les 26 établissements publics sous tutelle et cotutelle du MEDD (voir organigramme pages 4 et 5).





Le secrétariat général

Le secrétariat général est doté d'une cinquantaine d'agents. La secrétaire générale coordonne les réflexions stratégiques du ministère, préside le comité des directeurs et veille à la cohérence des politiques ministérielles ; elle s'assure de leur mise en œuvre et coordonne l'action de l'ensemble des services de l'administration centrale. Elle met en œuvre la stratégie ministérielle de réforme et elle est chargée de la gestion des personnels de direction. Elle a en charge les affaires internationales et la communication pour l'ensemble du ministère.



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement



Dans son rôle de coordination de l'action de l'ensemble des services de l'administration centrale et de mise en œuvre de la stratégie ministérielle de réforme, la secrétaire générale, nommée fin mai 2005, a successivement :

- préparé des consignes relatives à la LOLF demandant notamment aux préfets que le chef du pôle régional « écologie et développement durable » soit le chef de BOP, quel que soit le programme et rappelant le principe de fongibilité à l'intérieur d'un même BOP (juillet) ;
- coordonné la recherche de ressources extra-budgétaires pour l'année 2006 (juillet à septembre) et synthétisé les grands choix budgétaires 2007 (novembre) ;
- formalisé le programme d'actions 2005-2007 du ministère (septembre) ;
- mis en place un calendrier mensuel glissant sur 6 à 9 mois, accessible à tous les agents, des actions des différentes directions réparties selon les grandes priorités thématiques du ministère (octobre) ;
- préparé une programmation des audits de modernisation, demandés par le ministre chargé de la réforme de l'Etat, pour l'ensemble de l'année 2006 (novembre) ;
- participé avec les secrétaires généraux des autres ministères, sous la présidence du secrétaire général du gouvernement, à l'élaboration de deux circulaires du Premier ministre relatives à la réforme de l'Etat en département (juillet à décembre).

Le service des affaires internationales

Au cours de l'année 2005, marquée par une actualité européenne et internationale riche, le MEDD s'est attaché à poursuivre la rénovation de ses procédures internes à l'international, tout en se mobilisant pour porter et promouvoir les positions françaises dans son domaine de compétence.

Au plan organisationnel

Avec l'appui d'un cabinet spécialisé, le service des affaires internationales (SAI) a poursuivi le travail engagé en 2004 de définition des différents processus métier à l'international et leur déclinaison en procédures. Ce chantier, conduit en étroite collaboration avec les différentes directions du MEDD, a





Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

débouché sur l'expérimentation, au cours du quatrième trimestre 2005, de procédures renouvelées et la mise en place d'outils collectifs (calendrier international, plan de classement...). Ces travaux désormais validés devraient faire l'objet d'une généralisation en 2006.

Parallèlement, le SAI a, également avec l'appui d'un cabinet spécialisé, finalisé le questionnaire et le dispositif d'enquête qui leur permettront annuellement de mesurer la performance du MEDD à l'international. La première enquête sera effectuée début 2006.

Au plan stratégique

Le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement et du développement durable a été au cœur de l'action du SAI et des directions concernées du MEDD. Les actions dans ce domaine auront intéressé :

- l'organisation d'une revue pilote par des pairs du Nord et du Sud de la stratégie nationale de développement durable et la présentation de ses résultats en marge des travaux de la 13^e session de la Commission du développement durable en avril 2005 ;
- une participation active à cette CDD 13 et la diffusion de messages forts sur l'expérience française en matière de gestion locale des **ressources en eau**, de monitoring et une mobilisation intense pour promouvoir une charte sur les services essentiels ;
- la poursuite et l'amplification des démarches pour promouvoir la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement. Cette proposition reprise au plan européen à l'occasion du sommet du 16 juin 2005 reste à faire partager dans un cadre onusien ;
- un soutien renouvelé au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ;
- le pilotage d'un groupe de travail sur la participation du public aux travaux des instances internationales dans le cadre de la convention d'Aarhus ;
- un appui réaffirmé aux ONG et associations intervenant à l'international en matière d'environnement.

Au plan thématique

C'est d'abord le « **climat** » qui aura mobilisé les énergies. Après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en février 2005, la tenue réussie d'un premier séminaire à Bonn sur l'évolution du régime climatique, les conclusions allantées du sommet du G8 de Gleneagles ont ouvert la voie au succès de la COP 11 de la convention climat qui a, à la fois conforté les acquis de Kyoto, en particulier la procédure de respect des obligations (« système d'observance »), et les modalités de gestion du **Mécanisme de Développement Propre**, et réengagé les Etats-Unis dans les débats sur l'évolution à long terme du régime climatique.

En matière de « **biodiversité** », l'organisation à Paris en janvier 2005 d'une conférence internationale sur le thème « biodiversité ; science et gouvernance » aura lancé les réflexions sur la création d'un mécanisme scientifique international dédié à la biodiversité. De même, les conférences des Parties des conventions de Bonn sur les espèces migratrices et RAMSAR sur les zones humides auront permis au MEDD de faire entendre ses positions et d'obtenir notamment la protection intégrale de l'esturgeon d'Europe.





S'agissant du « **commerce et de l'environnement** », la conférence de l'OMC de Hong Kong ne se sera malheureusement que peu intéressée aux sujets environnementaux. C'est un dossier qui devra, de nouveau, être porté en 2006.

Dans le domaine de l'« **eau** », au-delà de la promotion du savoir-faire français en matière de gestion de la ressource, une attention particulière aura été accordée aux travaux concernant le milieu marin et notamment les mers régionales et les conventions qui leur sont liées (OSPAR, Carthagène, Barcelone, Nairobi...). De même, le MEDD et les agences l'eau se seront particulièrement mobilisés en faveur des pays touchés par le Tsunami.

S'agissant de la convention **d'Aarhus** relative à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, la seconde réunion des Parties à Almaty a retenu d'amender le texte de la convention de façon à favoriser l'information du public en amont des décisions de dissémination volontaire ou de mise sur le marché d'OGM.

Au plan géographique

Si, au **niveau européen**, ce sont à l'évidence les déboires de la constitution européenne qui auront d'abord et bien évidemment marqué les esprits en 2005, au plan environnemental, les présidences luxembourgeoise puis britannique auront été marquées par la mise en œuvre au premier janvier du marché européen d'échange de quotas, et des accords sur le projet de directive INSPIRE relative à l'information environnementale géoréférencée, le projet de règlement REACH sur les produits chimiques, l'instrument LIFE + intéressant le financement de projets innovants. En revanche, les retards enregistrés par la Commission pour présenter ses stratégies thématiques et une stratégie européenne de développement durable révisée auront reporté à 2006 l'examen de ces textes pourtant fondamentaux. Au niveau régional, 2005 aura pour la convention alpine été marquée par la mise en place progressive d'une « task force » espaces protégés auprès du secrétariat et la préparation de la présidence française qui interviendra fin 2006.

S'agissant des pays du **bassin méditerranéen**, c'est en 2005 lors de la conférence des Parties à la convention de Barcelone sur la protection de la mer Méditerranée qu'a été adoptée la stratégie méditerranéenne de développement durable. Nourrie des travaux du Plan Bleu, centre spécialisé du Plan d'action pour la Méditerranée, cette stratégie devra désormais faire l'objet d'un suivi attentif notamment s'agissant de sa mise en œuvre.

Concernant l'**Afrique**, l'implication du SAI dans les travaux du Comité d'orientation stratégique de l'aide publique aura donné l'occasion au MEDD de plaider pour une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales dans les opérations engagées, sur ce continent, par les principaux acteurs de l'aide. Ainsi, l'eau et l'assainissement et la protection de l'environnement font maintenant partie des sept stratégies sectorielles de la coopération française. Elles sont progressivement intégrées dans les priorités de documents cadre de partenariat (DCP), fixant par pays de la zone de soli-





darité prioritaire, les orientations de l'aide bilatérale française pour une période de cinq ans. Sur les 34 DCP déjà élaborés, l'environnement est pris en compte dans les secteurs de concentration de l'aide de onze pays et l'eau et l'assainissement sont désignés comme une priorité de notre aide dans 16 pays. Ce plaidoyer devra être poursuivi sans relâche, de même que l'appui spécifique apporté aux organisations intervenant en matière de lutte contre la désertification.

En direction des pays d'**Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale**, et des nouveaux voisins de l'Europe, le SAI aura renforcé son implication dans le processus « un environnement pour l'Europe » conduit dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies et plus particulièrement participé aux travaux de préparation de la Conférence ministérielle de Belgrade prévue en 2007. Vers les pays des **Balkans et les futurs accédants** à l'UE, il aura amplifié son offre de jumelages institutionnels et remporté cinq d'entre eux.

Le département de la communication et de l'information

En 2005, l'activité du département de la communication et de l'information a principalement porté sur six domaines d'actions de production et de service à destination des citoyens.

Les campagnes de communication

Plusieurs campagnes ont été menées en 2005 :

- poursuite de la campagne média « Faisons vite, ça chauffe » avec l'ADEME et le ministère de l'Industrie ;
- lancement de la campagne média « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! » avec l'ADEME et Véolia ;
- lancement de la campagne de promotion des Ecolabels avec l'ADEME et l'AFNOR ;
- lancement de la campagne « Ensemble, pour l'eau, il est temps de se mouiller », annonçant et valorisant la consultation nationale.

Les grands événements

Le ministère a organisé en 2005 deux grands événements :

- la Semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin, qui a rassemblé près de 1 400 participants et pendant laquelle se sont tenus les premiers Etats généraux des entreprises et du développement durable : 400 responsables de l'industrie ont échangé sur l'intégration du développement durable dans l'entreprise ;
- la Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre, organisée pour la première fois en France (en remplacement de la « Journée en ville sans voiture »), a réuni 59 collectivités, entreprises, autorités organisatrices de transport... sur des actions de sensibilisation pour une mobilité durable.

Le ministère a également été présent sur trois salons : le Salon international de l'agriculture, le salon professionnel Pollutec et le Salon des maires et des collecti-





vités locales. A noter que le ministère a obtenu le 1er prix au salon Pollutec pour la qualité de la prise en compte de l'écoresponsabilité dans la conception de son stand.

Enfin, de nombreux événements ont été organisés : le Prix du paysage, les journées Ecrans de l'écologie, au cours desquelles le public est invité à visionner gratuitement des documentaires sur un thème donné ; les Rendez-vous de l'écologie, moments privilégiés où une personnalité présente au ministre et au public ses réflexions et actions en faveur de l'environnement...

Les éditions

Pour marquer l'adoption de la charte de l'environnement le 28 février 2005, le ministère a changé son logo et repris l'arbre de la Charte comme visuel. Une charte graphique a alors été déclinée (consultable sur www.ecologie.gouv.fr). De nombreuses éditions ont été produites, dont l'affiche officielle de la charte de l'environnement, l'autocollant stop-pub, Le P'tit écolo et ses mille et un gestes de l'été, une plaquette sur la Stratégie nationale pour la biodiversité, et de nombreuses fiches d'information destinées au grand public diffusées notamment lors des salons... Après la signature d'un nouveau marché, le journal « Ecologie et développement durable » a retrouvé son rythme de parution bimestriel vers ses 17 000 abonnés.

Le site internet a attiré de plus en plus d'internautes, sa fréquentation étant passé de 3 000 à 6 000 connexions par jour. Par ailleurs, un module web vidéo a été mis en place pour expliquer les problèmes de rareté de la ressource en eau.

Enfin, un webzine a été mis en ligne avec déjà un succès prometteur en terme de fréquentation : « E-meddiat » qui vise à présenter l'actualité du service public de l'environnement sous un angle grand public.

L'accueil de l'utilisateur

Faisant suite à l'entrée en vigueur de la charte Marianne, le ministère s'est structuré pour offrir un accueil électronique à l'utilisateur. Un agent a été affecté à temps plein à la gestion de la boîte ministere@ecologie.gouv.fr

La documentation

Suite à la réorganisation de l'administration centrale en 2005, un bureau de l'information a été créé et a initié dès juillet d'importants projets documentaires, dont la définition d'un système d'information documentaire ministériel et le rapprochement des différents réseaux documentaires en administration centrale et en services déconcentrés, tant pour les outils informatiques que pour les structures des bases de données.

Les archives

L'année 2005 a été marquée par une augmentation du volume d'archives traité, due à la diminution des zones de stockage de proximité, soit 600 mètres linéaires de documents traités.



La communication interne

En 2005, la politique de communication interne a principalement porté sur deux thèmes : la mise en place de la LOLF et la sensibilisation à l'écoresponsabilité dans les administrations.

La LOLF

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2006, un effort tout particulier a été conduit tout au long de l'année 2005 pour sensibiliser l'ensemble des agents du MEDD aux enjeux de ce texte et aux profonds changements qu'il allait entraîner : diffusion régulière de la feuille d'information « INFO LOLF », réunions d'information en administration centrale et services déconcentrés, présentation d'une exposition sur le site ACCORD, messages réguliers sur le calendrier de préparation et les formations proposées...

L'écoresponsabilité

Dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable, le ministère a lancé, avec le ministère de la Fonction publique, un programme d'action sur l'écoresponsabilité dans les administrations. Le MEDD ayant un rôle d'exemplarité dans ce domaine, un forum interne a été organisé pour sensibiliser les agents aux enjeux de cette politique, les informer des actions déjà réalisées en administration centrale et dans les DIREN et les engager à avoir un comportement « écoresponsable » dans le cadre de leurs activités professionnelles. Plusieurs expositions sur le commerce équitable ou l'agriculture biologique ont en outre été organisées.

Les actions régulières

Parmi les actions saillantes de 2005 : le lancement d'un nouveau support écrit hebdomadaire « INFO MEDD », destiné à l'ensemble des agents du service public de l'environnement et décrivant l'actualité des services du MEDD, la mise en place au sein du bâtiment Ségur d'écrans plasma relayant l'actualité du ministère et de ses établissements publics, l'organisation de deux journées d'accueil des nouveaux arrivants et de débats ou d'expositions sur les thèmes majeurs de l'actualité du MEDD : biodiversité, loi sur l'eau...





administration • éco-responsabilité

FORMATIONS À L'ÉCO-RESPONSABILITÉ POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT

Le développement durable au cœur de l'administration

Pour en savoir plus : www.eco-responsabilite.ecologie.gouv.fr

MINISTRE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET DE LA RÉGULATION
MINISTRE DE L'ÉCARTONNEMENT ET DE L'ÉCOLOGIE



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction générale de l'administration

La direction générale de l'administration (DGA) est dotée d'environ 250 agents. La DGA prépare et veille à l'exécution du budget du ministère, assure la gestion des ressources humaines de ses agents et coordonne, pour les sujets d'intérêt commun, celle des établissements publics ; elle assure le pilotage des services déconcentrés et la fonction de conseil, d'expertise et d'assistance juridique. Elle met en œuvre sa politique de partenariat, notamment en matière associative. Elle assure, avec l'IFORE, service à compétence nationale, créé en 2001, qui lui est rattaché, la politique de formation du ministère. Le directeur général préside le CTPM.

Créé en 2001, l'IFORE est chargé de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de formation du ministère. L'IFORE s'adresse non seulement aux agents du ministère mais à l'ensemble des agents du service public de l'environnement qui sont en activité dans l'administration centrale, les services déconcentrés en région (DIREN et DRIRE), les services déconcentrés en département et les établissements publics ayant à mettre en œuvre les politiques environnementales.

En 2005, dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale, la direction générale de l'administration (DGA) a été restructurée pour se recentrer sur ses métiers de base : la gestion des ressources humaines, la conduite des affaires financières, l'activité législative et l'expertise juridique, l'appui logistique, la formation des personnels et le pilotage des services déconcentrés. La direction a longuement préparé la mise en œuvre du fonctionnement des services en mode LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), le déroulement du premier dialogue de gestion à l'automne 2005 avec l'ensemble des acteurs s'est révélé à cet égard instructif et réussi.

Les ressources humaines

L'année 2005 a été consacrée à la préparation de la gestion du budget des ressources humaines en mode LOLF, intégrant la double contrainte d'un plafond d'emplois et d'un plafond de masse salariale. La spécificité du MEDD, qui fonctionne en faisant appel aux personnels de ses ministères partenaires, a rendu l'exercice particulièrement complexe. Dans ce contexte, a notamment été préparée, à titre expérimental, une délégation de gestion avec l'INSEE pour la rémunération des personnels en fonction au MEDD.

Cette année a permis également de mettre fin au processus de dépréciation des personnels du MEDD en poste au sein des établissements publics et la mise en chantier de l'application de la loi de juillet 2005, dite « loi Dutreil », pour le recours aux personnes en CDD et la transformation des CDD en CDI. Sur le plan organisationnel, la création du bureau de la gestion prévisionnelle des compétences au sein de la sous-direction des ressources humaines et du





dialogue social poursuit l'objectif de répondre à la fois aux besoins des services et établissements publics du MEDD et d'offrir aux agents des parcours valorisants.

Dans le domaine du dialogue social, 2005 a été marqué par l'organisation d'élections, afin de renouveler toutes les instances de concertation, paritaires ou non (comités techniques paritaires et comités hygiène et sécurité à différents niveaux). Le rythme des relations avec les organisations syndicales s'est maintenu, voire amplifié, afin de les associer au maximum aux divers aspects concernant tant la vie professionnelle des agents que les grandes missions du MEDD.

Enfin, en matière d'hygiène et de sécurité, une démarche importante pour l'élaboration du document unique – recensement des risques et mise en œuvre de procédures pour les réduire – a été entreprise. Elle concerne l'ensemble des services du ministère et les établissements publics sous sa tutelle directe.

La conduite des affaires financières

Pour le service des affaires financière et du contrôle de gestion, l'année a été essentiellement consacrée à préparer le démarrage de la gestion en mode LOLF, sous la triple contrainte du changement de méthode, de réglementation et d'outil.

Le nouveau dialogue de gestion mis en place entre les responsables de programme et les responsables de BOP centraux et régionaux a amorcé une évolution importante dans les pratiques de gestion et les relations entre services.

Un chantier important a été ouvert, naturellement associé à ces évolutions budgétaires et comptables, celui du contrôle de gestion. Il s'agit d'accompagner le pilotage des actions et de pouvoir mesurer la performance par l'atteinte des résultats qui seront transcrits dans le premier Rapport annuel de performance à élaborer pour le budget 2006.

Le service a continué de collaborer à la rédaction du nouveau code des marchés publics, en faisant valoir sa position sur la nécessaire intégration de la notion de développement durable. Il a participé activement aux travaux sur la rationalisation de la politique des achats dans le cadre interministériel tout en accompagnant en interne la déclinaison de ces orientations.

L'activité législative et l'expertise juridique

L'activité législative et réglementaire du ministère a été importante en 2005. Une loi, concernant diverses mesures d'adaptation au droit communautaire, a été définitivement adoptée ; une circulaire relative à la modernisation du statut des parcs nationaux a été votée. Deux ordonnances de simplification du droit de l'environnement en matière de police de l'eau, d'installations classées et de déchets ont été publiées, de même que 114 décrets, dont trois décrets de codification, et 571 arrêtés.

La publication de ces textes, qui a permis une résorption importante du retard dans la transposition des directives communautaires, la simplification et la codification du droit de l'environnement, a contribué à l'amélioration de la qualité de la réglementation et à l'efficacité des polices de l'environnement.



L'appui logistique

La création d'une sous-direction des systèmes d'information et de la logistique en juin 2005 a eu pour objet de rendre plus performantes les fonctions support, de mettre en place un bureau des achats, de dynamiser la politique immobilière.

L'anticipation des importantes économies structurelles de fonctionnement prévues pour 2006 a été un axe majeur de son activité.

La déclinaison des orientations du schéma directeur des systèmes d'information a concerné en priorité les outils de gestion, pour doter les 600 services locaux qui travaillent pour le compte du MEDD de logiciels partagés. Pour faciliter les liaisons entre les services centraux et les services déconcentrés à moindre coût, une politique d'équipement de visioconférence a été lancée.

La formation des agents du service public de l'environnement

L'activité de l'Ifore, en 2005, a continué à s'amplifier. Mesurée en nombre de stagiaires accueillis, sa croissance est de 8 % par rapport à 2004, ce qui représente un total de 4 018 stagiaires.

L'année 2005 restera marquée par la mise en place du plan de formation « LOLF » qui a concerné plus de 350 stagiaires d'administration centrale et de services déconcentrés. Dans les secteurs techniques, l'accent a été mis sur le secteur de l'eau et des milieux aquatiques, l'évaluation des risques et le document unique.

Le pôle de compétence en développement durable de l'IFORE a amplifié son action tout au long de l'exercice : formations à la gestion écoresponsable des administrations, organisation de séminaires sur la thématique des énergies renouvelables (éolien, énergie-bois, biocarburant).

Les partenariats avec d'autres organismes de formation, qui permettent de diffuser les bonnes pratiques du développement durable, ont été élargis. C'est ainsi qu'un accord-cadre a été signé le 22 novembre 2005, avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Un autre accord avec l'Institut de formation du ministère de l'économie et des finances (IGPDE) a permis de mettre en place des formations sur les achats écoresponsables et sur le réchauffement climatique.

Enfin, l'activité d'aide à l'élaboration de projets de services et de coaching collectif a connu une croissance forte principalement au bénéfice des DIREN et des parcs nationaux.

Le pilotage du service public de l'environnement

L'année 2005 a vu la mise en place auprès des préfets de région des pôles régionaux « environnement et développement durable ». Parallèlement, une expérimentation de rapprochement entre DIREN et DRIRE a été engagée dans cinq régions (Corse, Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais, Paca, Picardie).

Le ministère participe à l'animation des services déconcentrés des ministères partenaires qui exercent des compétences environnementales, en contribuant notamment à la validation des projets stratégiques établis conjointement par les DDAF et DDSV. Deux séminaires ont été organisés, à l'attention





des directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt (DDAF), consacrés aux évolutions des politiques à mettre en œuvre pour le compte du MEDD.

Enfin, l'année 2005 a été consacrée à l'élaboration de sept contrats d'objectifs Etat-établissements publics nationaux. Les contrats du BRGM, de l'ANDRA et de l'IFREMER ont été signés. La discussion des objectifs de l'IRSN, de l'INERIS, du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage a été pour l'essentiel achevée en fin d'année en prévision d'une signature au 1^{er} semestre 2006.

Le partenariat associatif

En 2005, le ministère a accordé plus de trente millions de crédits aux associations, au titre de leur fonctionnement et des projets qu'elles mettent en place. L'administration centrale et les DIREN entrent pour une part égale dans ce soutien financier à quelques 900 associations.

Sur ces montants, 40 % ont été consacrés à des actions de préservation de la faune et de la flore, 20 % à des actions dans le domaine de l'eau et environ 20 % au soutien à la vie des associations, notamment en région.

Le ministère a poursuivi son soutien aux plus grandes fédérations associatives, pour renforcer leur capacité de coordination du tissu associatif de l'environnement sur le territoire national.



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction des études économiques et de l'évaluation environnementale

La direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) est dotée d'une centaine d'emplois, la D4E est une direction de soutien intellectuel, d'expertise, de conseil et d'aide à la décision. Elle vise à permettre au ministère d'être en capacité de porter un jugement sur l'efficacité de ses propres politiques et de porter un jugement sur les conséquences environnementales des autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...). Elle incite aussi les autres ministères à davantage tenir compte de l'environnement dans leur politique. Elle assure tant des travaux de veilles scientifique et économique et d'animation de la recherche, que le suivi des contrats de plan et de l'implication de notre ministère dans la préparation et le suivi des grands travaux d'infrastructures, ainsi que la maîtrise de l'évaluation des politiques publiques.

La recherche scientifique

Production de connaissances en appui aux politiques publiques

Le ministère publie régulièrement des appels à proposition de recherche pluridisciplinaires, évalue les candidatures à l'aide de conseils scientifiques et de comités d'orientation, sélectionne les meilleures offres et engage les financements. En 2005, le ministère a lancé de nouvelles recherches dans les domaines de l'écotoxicologie, de la gestion des sols, du littoral, du bruit des transports terrestres, de la gestion de la biodiversité forestière, des ressources génétiques, de la qualité de l'air, des impacts des transports sur la biodiversité, des politiques territoriales de développement durable, des politiques publiques du paysage et, grâce à un nouveau programme, des perturbateurs endocriniens. Un colloque de prospective sur le littoral a également été organisé dans l'amphithéâtre de l'avenue de Ségur.

Au total, ces recherches ont représenté, en 2005, 140 contrats de recherche représentant 7,5 M€ d'engagements.

Par ailleurs, de nombreux colloques ont été organisés pour présenter les résultats de recherche sur la qualité de l'air, l'impact des tempêtes, les espaces protégés, le paysage, les pesticides et la concertation auprès des collectivités locales, associations, industriels, services de l'État...

Enfin, sept ouvrages ont été publiés en 2005, dont quatre ont été édités :

- « Marées noires et environnement », Presses de l'institut océanographique ;
- « Indicateurs pour évaluer les risques liés à l'utilisation des pesticides », Éditions Tec&Doc Lavoisier ;
- « Pollution par les particules atmosphériques : état des connaissances et perspectives de recherche », La Documentation française ;
- « Programme national d'écotoxicologie : avancées récentes de la recherche ».





Internationalisation de ces recherches

Des accords ont été passés avec de nombreux États membres de l'Union européenne concernant le changement climatique, la biodiversité, les sols pollués, les inondations avec, dans ce cas, le lancement d'un appel à propositions de recherche européen.

Un réseau regroupant les actions de recherche des agences et ministères de l'environnement a vu le jour et d'autres actions collectives sont en cours sur la gestion des bassins versants ou les impacts de l'environnement sur la santé.

Relations étroites avec les autres acteurs français

Dès sa création en 2005, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a lancé et financé de nombreux programmes de recherche auxquels le MEDD a été associé : programmes sur l'agriculture et le développement durable, la biodiversité, les écotecnologies, les OGM, les bio-énergies, les nouvelles technologies de l'énergie, l'énergie dans le bâtiment, les transports et au Comité des partenaires du programme Santé-environnement, santé-travail.

Enfin, deux organes consultatifs placés auprès de la ministre ont rendu des expertises économiques et techniques : le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité, sur la gestion des grands prédateurs, notamment l'ours dans les Pyrénées (cet avis a fondé la décision de le réintroduire au printemps, afin d'optimiser les chances de survie) ; le Comité de la prévention et de la précaution, sur la recherche et sur les incinérateurs. Avis consultables sur www.ecologie.gouv.fr (rubrique Conseils et comités).

L'intégration de l'environnement dans les politiques publiques

Au cours de l'année 2005, le ministère a été à l'origine d'importantes réformes concrètes :

- l'insertion d'une disposition sur la prise en compte de l'environnement dans les futurs cahiers des charges des télévisions et radios publiques dont la programmation devra accorder « une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable » ;
- la décision d'appliquer l'échange dette-nature : affirmée dans le discours du président de la République le 18 juillet 2005 à Rochefort, confirmée par un arbitrage interministériel du Premier ministre et désormais inscrite dans le plan d'action international de la Stratégie nationale de la biodiversité dans le cadre des contrats de désendettement-développement (C2D). Les montants en cause peuvent être très importants : jusqu'à 100 M€/an pour certains pays ;
- l'instauration d'incitations fiscales significatives pour la préservation des sites Natura 2000, des Parcs nationaux, des réserves naturelles, des sites classés et des espaces remarquables du littoral : exonération des trois quarts des droits de mutation à titre gratuit, déduction des frais de restauration et d'entretien des milieux des revenus fonciers ;
- la transposition en droit français de la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (décrets publiés en mai 2005 - circulaire d'application publiée en avril 2006). La France complète ainsi son dispositif d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques.



Du fait de leurs impacts environnementaux significatifs, les transports font l'objet d'une mobilisation particulière au sein du MEDD qui a été appelé en 2005 à formuler près de 60 avis sur de grands projets d'infrastructures : projets routiers (RN 141 Cognac, A51 Grenoble-Sisteron, contournement est de Rouen, doublement de l'A9 à Montpellier...), projets ferroviaires et d'infrastructure (Lignes grande vitesse PACA et Sud Europe Atlantique, Pont sur l'Oyapock...), des enquêtes et débats publics (vallée du Rhône et arc languedocien, route du littoral à la Réunion...).

Le ministère est intervenu également sur la prise en compte de l'environnement dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie :

- dossier de propositions pour la loi d'orientation agricole (février) ;
- rapport sur les pratiques culturales dans le cadre des agréments des biocarburants (mai) ;
- contribution du MEDD au débat public sur l'EPR (avril) ;
- commentaires sur le contrat de service public EDF-État (juin) ;
- avis sur la circulaire sécurité des éoliennes (mai) et contribution à la circulaire sécurité des éoliennes (janvier).

Concertation et participation

La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement du 25 juin 1998, apporte des modifications sensibles du cadre juridique. Le ministère suit de près cette Convention et les travaux internationaux qui en découlent : il était présent à la seconde Conférence des Parties qui s'est tenue en mai 2005 au Kazakhstan et a piloté l'élaboration du rapport national de la France.

C'est aussi en 2005 que la directive européenne sur la participation du public a été transposée en droit français. Cette directive met en œuvre les obligations introduites par la Convention d'Aarhus : elle modifie la directive sur les études d'impact et celle relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, pour renforcer les dispositions en faveur de la participation du public.

L'évaluation des politiques et des régulations environnementales

L'analyse économique au service des politiques publiques d'environnement

En 2005 a été publié le deuxième examen des performances environnementales de la France réalisé dans le cadre de l'OCDE et coordonné par le MEDD. Le rapport détaillé, finalisé en septembre 2005, a donné lieu à une analyse approfondie au niveau interministériel afin de donner des premières réponses aux recommandations retenues.

En matière d'effet de serre, la D4E a aidé la DPPR pour l'élaboration du premier plan national d'allocation des quotas (PNAQ), mis en place début 2005, en application de la directive « permis ». Ses activités se poursuivent dans les groupes d'experts nationaux et internationaux, dans la perspective du prochain PNAQ (2008-2012) et avec l'étude des instruments économiques internationaux pour lutter contre l'effet de serre, après l'adoption du protocole de Kyoto. En 2005, ses services ont également contribué à la définition de la position française sur les émissions de l'aviation.





En matière de biodiversité, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de biodiversité menée par la DNP, la D4E a initié un programme d'évaluation des politiques suivies en matière de biodiversité, notamment sur les sites Natura 2000 dans la perspective des obligations européennes. Une réflexion a été conduite sur les instruments économiques (incitations perverses, marché de compensation...) y compris sur le partage des avantages en matière de biodiversité, contribuant ainsi à la définition des positions françaises.

En liaison avec la révision de la politique des déchets menée par la DPPR, des pistes de réflexion ont été explorées : obligations échangeables de recyclage des déchets, incitations au passage REOM/TEOM (redevance/taxe d'enlèvement des ordures ménagères), incitations à la prévention, bilan de l'existant sur les données disponibles en matière de coûts externes. La future loi sur l'eau a fourni l'occasion de réflexions similaires, l'application de la directive cadre sur l'eau nécessitant un appui aux agences de l'eau, notamment sur la valorisation des bénéfices environnementaux.

En matière de risques et de santé, après avoir contribué à l'élaboration du plan national santé environnement (PNSE), le ministère a co-animé son suivi avec la direction générale de la santé. Un bilan à six mois a été présenté en Conseil des ministres et un nouveau bilan a été réalisé et mis en ligne en décembre, à l'occasion de la journée de concertation publique. Concernant les catastrophes naturelles, une réflexion a été menée sur le régime d'assurances et les services du ministère sont intervenus en appui à des missions d'inspection sur des cas ponctuels.

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE), placée auprès de la ministre, a examiné et approuvé le 29 mars 2005 **le rapport « Agriculture et environnement »**, établi par le MEDD en concertation avec le ministère de l'Agriculture. Ce rapport, publié à La Documentation française, a également été présenté à la Commission des comptes de l'agriculture. Il analyse notamment les relations entre l'agriculture et l'environnement.

Un rapport « Mobilité, transport et environnement » a ensuite été lancé pour publication en 2006.

Enfin vingt documents de travail ont été produits (www.ecologie.gouv.fr rubrique Évaluation/Publications). Parmi eux :

- Les réglementations environnementales ont-elles un effet sur le commerce extérieur de l'industrie française ?
- Comment les politiques publiques peuvent-elles accélérer le progrès sur les technologies de lutte contre le changement climatique ?
- Les effets de la réforme de la PAC de juin 2003 sur la consommation d'eau par l'agriculture.
- Guide pour la mise en œuvre de la méthode des prix hédoniques, c'est-à-dire des prix de biens immobiliers qui dépendent de plusieurs caractéristiques dont certaines environnementales.
- Guide pour l'élaboration de cahiers des charges pour des études de valorisation des biens et des dommages.
- Plan national d'affectation des quotas : retour d'expérience.
- Études de monétarisation des externalités associées à la gestion des déchets.





Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction de l'eau

La direction de l'eau (DE) est dotée d'environ 130 agents. Elle élabore et met en œuvre la politique relative à la connaissance, la protection, la police et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la police de la pêche en eau douce. Elle assure la gestion équilibrée des bassins hydrologiques ainsi que la prévention des pollutions accidentelles, dont la prévention des inondations. Elle assure la tutelle des six agences de l'eau ainsi que du Conseil supérieur de la pêche. Elle assure le secrétariat de la Mission interministérielle de l'eau et du Comité national de l'eau. Elle dispose d'un service à compétence nationale : le SCHAPI (service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations), implanté à Toulouse.

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable met en œuvre la politique de l'eau et assure essentiellement des missions régaliennes de police de l'eau, de prévention des inondations, de financement (à travers les agences de l'eau, établissements publics de l'Etat et, de façon moindre, à travers le budget de l'Etat), d'expertise et de connaissance et de planification. A ce titre, le ministère organise la coordination interministérielle et prépare la programmation des crédits d'intervention non déconcentrés de l'Etat, assure la tutelle des six agences de l'eau et du Conseil supérieur de la pêche (CSP) ainsi que le secrétariat des instances nationales de concertation : la Mission interministérielle de l'eau (MIE) et le Comité national de l'eau (CNE).

Le plan d'action 2005 de la politique de l'eau du ministère de l'Ecologie et du Développement durable a été particulièrement marqué par ces dossiers.

Projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Elle a été votée en première lecture par le Sénat le 14 avril 2005. L'examen des 693 amendements a apporté des améliorations significatives, notamment en matière de protection des rivières ou de fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement.

Ressources en eau

La gestion de crise pour la sécheresse a été déclenchée dès le mois de mars avec notamment l'envoi d'instructions aux préfets. Le déficit en eau connu tout au long de l'été a conduit à mettre en place le plan de gestion de la rareté de l'eau qui a été annoncé en Conseil des ministres du 26 octobre. Au cours du second semestre, a été adoptée la position commune sur la directive fille sur la protection des eaux souterraines. Le ministère a débuté la préparation du plan de réduction des risques liés à l'utilisation des phyto-sanitaires.



Mer

Le plan d'action stratégique du ministère a été publié. L'ordonnance immersion a été promulguée. Les procédures loi eau et immersion ont fait l'objet d'une unification. Le ministère s'est également attaché à apporter une réponse à la Commission sur le contentieux « étang de Berre ».

Inondations et gestion du domaine public fluvial (DPF)

Les décrets pour l'application de la loi risques du 30 juillet 2003 sont publiés en février. Ils portent sur les servitudes de sur-inondation et sur la prévention de l'érosion des sols. La réforme de la prévision des crues se poursuit : elle vise à améliorer le service rendu aux maires de plus de 6 000 communes inondables par les grands cours d'eau. La phase d'expérimentation de la carte de vigilance « inondations » a été lancée tandis que les arrêtés de désignation des services de prévision de crues (SPC) et de vigilance « inondations » ont été publiés en juillet. Une convention de coopération pour la période 2005-2008 entre le ministère de l'Écologie et du Développement durable et Météo-France en matière de prévision des crues a été signée en août. Le plan Rhône est mis en œuvre et les plans Loire, Seine, Garonne et Rhône pour les futurs contrats de plan 2007-2012 ont été mis au point.

Eau et milieux aquatiques

Dans le cadre de la DCE (Directive cadre eau), la circulaire sur la définition du bon état a été publiée en juillet et il a été procédé à l'élaboration du programme de surveillance des eaux douces et de surface. Le montage de l'appel à projets « zones humides » et le vote du volet « zones humides » de la loi relative au développement des territoires ruraux (LDTR) ont été réalisés.

Pollution des eaux

En ce qui concerne l'assainissement, les nouvelles zones sensibles ont été révisées et le décret de 1994 a été simplifié. Pour les substances toxiques, trois textes ont paru : un décret et un arrêté du 20 avril et un arrêté du 30 juin relatif au programme national d'actions contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses.

Pêche

La codification a été achevée. En vue de préparer les statuts de la future fédération nationale, il a été procédé à l'étude des budgets des fédérations. La circulaire sur le braconnage de la civelle a été signée. Des commissions de bassin de pêche professionnelle ont été mis en place.

Directive cadre sur l'eau (DCE)

Le décret d'application de la loi de transposition de la DCE a été pris. Les rapports sur la transposition de la DCE et sur l'état des lieux ont été adressés à la Commission. Une circulaire de définition et de réalisation des procédures de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de définition du programme de mesures et des IX^e programmes 2007-2012 des agences de l'eau a été rédigée. Les services ont mis en place des actions d'accompagnement et d'évaluation de la première Consultation du public confiée aux comités de bassin. Celle-ci a eu lieu du 2 mai au 2 novembre en métropole et portait à la fois sur les enjeux de la gestion de l'eau et le programme de travail proposé par chaque bassin hydrographique.





Agences de l'eau

Le renforcement de l'action de la tutelle a débuté par la mise en place de pré-conseils d'administration et de tableaux de bord comptables. La préparation des IX^e programmes des agences de l'eau a été prise en charge tandis que la révision du VIII^e programme, avec la reprise par les agences de l'eau des mesures de solidarité entre milieu urbain et milieu rural préalablement assurées par le fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE), a été mise en œuvre. Le projet du nouveau statut des agents des agences de l'eau a été transmis au ministère de la Fonction publique et l'étude du cadre d'emploi des directeurs a débuté.

Services déconcentrés

La réforme des services de la police de l'eau a commencé à se mettre en place, avec pour objectif de passer de six services à un seul dans chaque département d'ici au 1^{er} janvier 2007. La révision de la nomenclature de la police de l'eau est entrée dans sa phase de préparation.

Système d'information sur l'eau (SIE)

En application d'une circulaire de décembre 2004, des schémas directeurs de données sur l'eau ont été élaborés. Sur internet, les sites Sandre (www.sandre.eaufrance.fr) et Gest'eau et le portail Eaufrance (www.eaufrance.fr) ont été ouverts afin d'assurer une coordination nationale de l'accessibilité à l'information ainsi qu'une aide à la recherche des réseaux de données. A également eu lieu une consultation des partenaires sur l'architecture du SIE.

Affaires européennes et internationales

Le traitement des contentieux eaux résiduaires urbaines (ERU), nitrates en Bretagne et étang de Berre a été une préoccupation forte des services tout au long de l'année. Deux dossiers de contentieux ont été classés : marais poitevin et substances dangereuses. Le 9 février, la loi relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau (dite « loi Oudin-Santini ») a été votée. Elle permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau... d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale. Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a coordonné l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud-Est en matière d'eau potable : les agences de l'eau ont aidé financièrement des porteurs de projets (ONG et collectivités) intervenant dans trois pays asiatiques touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 (Indonésie, Sri Lanka et Inde) sur les phases de post-urgence et de reconstruction pour un montant total de trois millions d'euros. En vue du 4^e Forum mondial de l'Eau à Mexico en 2006, Etat, collectivités locales, ONG et entreprises privées ont renforcé l'efficacité de l'action internationale de la France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en créant le Partenariat français pour Mexico.

Communication

Afin de donner une visibilité à la première consultation du public et de sensibiliser les citoyens à la gestion de l'eau, une communication nationale est mise en place en partenariat avec les agences de l'eau : logo de la consultation « Respectons l'eau », document pédagogique diffusé à 900 000 exemplaires et série de programmes courts « La minute de l'eau » diffusés à la télévision.





Droit de l'eau

Le panorama du contentieux et du contentieux inondations a été publié.

Organisation des services de financement

Documentation, visioconférence et LOLF ont participé à la modernisation et à la rationalisation.

www.ecologie.gouv.fr rubrique « eau et milieux aquatiques ».



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction de la prévention des pollutions et des risques

La direction de la prévention de la pollution et des risques (DPPR) est dotée de quelque 150 agents. Elle élabore, anime et suit les politiques relatives à la connaissance, à l'évaluation et à la réduction :

- des pollutions et des risques industriels chimiques, biologiques et radioactives (hors installations nucléaires), du bruit, des risques naturels, de la production des déchets (hors déchets nucléaires) et elle veille par ailleurs à l'évaluation de la qualité écologique des sols et de l'atmosphère.

Elle s'appuie, à titre principal, en matière de contrôle des installations classées industrielles et agricoles sur les DRIRE et les directions départementales des services vétérinaires (DDSV) et, s'agissant de la prévention des risques naturels, sur les DIREN et les DDE. Elle assure en particulier, la tutelle de l'ADEME, et de l'INERIS, de l'IRSN et de l'AFSSET. Son directeur est par ailleurs délégué aux risques majeurs. Le Conseil national du bruit (CNB), le Conseil national de l'air (CNA) et le Conseil national des déchets (CND), notamment, sont placés auprès de la DPPR.

Prévention des pollutions

Pollution de l'air et lutte contre l'effet de serre : de nouveaux outils pour maîtriser les émissions industrielles

La direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) a élaboré le premier plan national d'affectation des quotas de CO₂ (PNAQ), qui a donné lieu à une large concertation avec les fédérations professionnelles concernées, aussi bien dans l'industrie que dans l'énergie, et à deux consultations du public. Le plan national d'affectation des quotas, qui consiste à affecter à près de 1 100 établissements français des quotas d'émission de CO₂, a permis le démarrage en 2005 du marché européen de ces quotas de CO₂.

Prévention du risque de légionellose dû aux tours aéroréfrigérantes

L'année 2005 a vu la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la prévention de la légionellose, élaborée en 2004 : celle-ci prévoit notamment une fréquence accrue des analyses, un contrôle des installations par un organisme agréé, qui s'ajoute aux contrôles inopinés réalisés par l'inspection des installations classées.

Pollution atmosphérique : prévention de la pollution par l'ozone

Un partenariat avec France Télévision a été mis en œuvre en 2005. Les cartes de prévision des niveaux d'ozone sur la France pour le lendemain sont diffusées dans les bulletins météorologiques du soir des chaînes de France Télévision, lorsqu'un phénomène persistant de pollution par l'ozone concernant plusieurs régions est prévu.





Installations et substances

Inspection des installations classées

500 000 installations industrielles ou agricoles relèvent aujourd'hui de la législation sur les installations classées ; parmi elles 60 000 sont soumises au régime dit d'autorisation.

L'inspection des installations classées est constituée de 1480 agents techniques et administratifs équivalents temps plein travaillant principalement dans les directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE), dans les directions départementales des services vétérinaires (DDSV) et au STIC (préfecture de police de Paris).

La direction de la prévention des pollutions et des risques du ministère élabore la réglementation nationale applicable à ces installations et pilote l'activité de l'inspection. Elle met en œuvre le plan pluriannuel de renforcement et de modernisation de l'inspection des installations classées en DRIRE, élaboré pour accompagner l'arrivée des renforts prévus sur la période 2004-2007. Ce plan comporte notamment des engagements sur les contrôles des établissements, la transparence, le traitement des plaintes et les délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisation. Dans ce cadre, la direction de la prévention des pollutions et des risques a réuni en 2005 l'ensemble des inspecteurs des installations classées.

Pollution industrielle : une collecte des données plus performante pour améliorer l'information du public

Concernant les émissions des installations industrielles, un site internet de télédéclaration (GEREP) pour la déclaration en 2005 des rejets de l'année 2004 a été mis en service par le ministère. Les données relatives à la production de déchets sont également collectées. La DPPR a mis en ligne sur internet le registre français des émissions polluantes Irep qui présente au public les données d'émissions déclarées par les industries et les élevages.

Consultez : <http://irep.ecologie.gouv.fr>

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr>

Sites et sols pollués : vers de nouveaux outils

Le ministère a engagé en 2005 la refonte de l'ensemble des textes méthodologiques sur la gestion des sites et sols pollués destinés aux services déconcentrés.

Élevages : la refonte de la réglementation

Pour répondre aux objectifs de simplification administrative définis par le gouvernement, un travail a été entrepris pour réformer en profondeur la réglementation applicable aux élevages au titre des installations classées : modification de la nomenclature, réactualisation des prescriptions, définition du contenu des dossiers.

Mieux évaluer les substances chimiques

L'année 2005 a vu la fin de la première phase de négociation avec un accord politique sur le projet de règlement REACH (refonte de la réglementation chimique).

Le ministère a assuré une participation active aux négociations du conseil européen sur ce projet de règlement, en défendant notamment le



principe d'une agence européenne forte, et d'un renforcement des dispositions en matière de substitution.

Enfin, le ministère a participé aux négociations sur une approche stratégique pour la gestion internationale des substances chimiques (SAICM) qui devrait aboutir en 2007.

Déchets

De nouvelles orientations pour la politique déchets

En 2005, Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, a présenté en Conseil des ministres les nouvelles orientations de la politique déchets et fixé un objectif pour les prochaines années : chaque Français produit 360 kg de déchets par habitant et par an, dont 290 sont éliminés en décharge ou en incinérateur ; l'objectif est que dans 5 ans, ces quantités soient réduites à 250 kg et dans 10 ans à 200 kg. Cet objectif sera atteint par le recyclage mais aussi par la prévention. De nouvelles mesures, enrichissant le plan de prévention de la production de déchets lancé en 2004, ont été annoncées par la ministre, dont le lancement de la campagne de communication « réduisons vite nos déchets, ça déborde ».

Mise en conformité des usines d'incinération

La mise en conformité des usines d'incinération d'ordures ménagères avec la nouvelle réglementation communautaire devait être assurée pour le 28 décembre 2005. A cette date, la quasi-totalité des usines d'incinération étaient soit conformes, soit à l'arrêt, le temps d'achever les travaux de mise en conformité. L'application des nouvelles normes a entraîné une division par 10 des rejets de dioxines par les incinérateurs par rapport au niveau de 2004.

Mise en place des filières de recyclage de produits en fin de vie

Plusieurs textes concernant les produits en fin de vie sont parus en 2005 : arrêtés d'application du décret du 1^{er} août 2003 relatif aux véhicules hors d'usage, décret relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de la plupart de ses arrêtés d'application. Concernant les DEEE, le décret transpose deux directives européennes, il fixe le cadre de la mise en place de collectes sélectives et d'un traitement adapté, et pose le principe de la responsabilité des producteurs.

Décharges non autorisées : intensification de l'action

Le premier bilan établi en septembre 2004 faisait état de 942 sites en exploitation, le bilan réalisé en juin 2005, recense 693 décharges non autorisées en fonctionnement au niveau français. L'action en 2005 a donc été ciblée et renforcée dans les départements concernés et particulièrement dans la vingtaine de départements où la situation est la plus préoccupante. L'objectif est que tous les sites soient fermés en mars 2007.

Lancement d'une action de résorption des dépôts de pneumatiques usagés

Pour chaque dépôt, la responsabilité de l'exploitant est recherchée. Lorsque celui-ci est défaillant, il est alors demandé aux derniers détenteurs des pneumatiques de les reprendre. En effet, les pneus qu'ils ont confiés n'ont pas été traités et ils en demeurent responsables. Pour leur part, les manufacturiers de pneumatiques ont annoncé avoir demandé à leur filiale ALIAPUR





de reprendre 30 000 tonnes en 2005. Le ministère assure un suivi régulier des procédures en cours pour chaque dépôt. Cette démarche a déjà permis l'élimination des 11 000 tonnes de pneumatiques usagés du site de Cugnaux en Haute-Garonne.

Bruit

L'aide à l'isolation phonique des logements situés à proximité des grands aéroports

Depuis Janvier 2005, la nouvelle taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) est perçue par la direction générale de l'aviation civile, elle est affectée aux gestionnaires d'aérodromes en charge du versement des aides à l'insonorisation. Le décret du 22 décembre 2005 revalorise, à compter du 1er janvier 2006, le montant de la taxe de près de 80 % pour que l'objectif d'une recette annuelle de 55 M€ soit atteint en 2006.

Gestion du bruit dans l'environnement

La directive 2002/49 CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée.

La loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 a ratifié l'ordonnance 2004-1199 du 12 novembre 2004 qui constituait la première étape de la transposition de la directive sur le bruit ambiant.

Prévention des risques technologiques

Mise en œuvre de la loi du 30 juillet 2003 sur les risques et lancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Plusieurs textes d'application importants de cette loi ont été publiés à l'automne 2005. Notamment l'arrêté et la circulaire donnant le cadre d'application des nouvelles études de danger prenant en compte la probabilité des phénomènes dangereux et le décret sur les PPRT paru le 9 septembre 2005 qui permet le lancement sur l'ensemble du territoire des travaux de planification de l'urbanisation autour des 622 établissements à hauts risques, soit 421 PPRT. Enfin, le décret relatif aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) autour des établissements SEVESO à hauts risques, publié en février 2005, a permis de formaliser les 170 CLIC expérimentaux qui ont été créés par anticipation de la loi du 30/07/03.

Contrôle ciblé sur les installations à risques

Dans le cadre des actions nationales de l'inspection des installations classées définies par le ministère, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ont mené en 2005 des actions de contrôle ciblées notamment sur les établissements Seveso « AS » (à hauts risques) (qui ont tous été visités en 2005), les silos de stockage de céréales et les dépôts d'explosifs.

Accidentologie : amélioration de l'information

Le ministère a souhaité améliorer l'information du public et le retour d'expérience sur l'accidentologie industrielle, en doublant le volume d'informations relatives aux accidents technologiques mis à disposition sur le site internet www.aria.ecologie.gouv.fr.



Prévention des risques naturels

Plans de prévention des risques naturels (PPR)

Plusieurs programmes successifs ont permis d'atteindre l'objectif de doter d'un PPR 5000 communes parmi les plus exposées, à l'horizon 2005. Au 31 décembre 2005, 5013 communes étaient dotées d'un PPR approuvé. Plus de 550 communes supplémentaires ont ainsi bénéficié d'un PPR approuvé en 2005. Les principales approbations concernent comme les autres années le risque inondation. Par ailleurs, dans environ 6000 communes, un PPR est prescrit sans être encore approuvé.

Le fond de prévention des risques naturels majeurs

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs a été créé par la loi du 2 février 1995, dite « Barnier », pour financer l'expropriation de biens exposés à certains risques naturels menaçant gravement des vies humaines (indemnités d'expropriation et mesures liées à la sécurisation des sites). Son utilisation a été depuis progressivement élargie à d'autres types de dépenses (acquisitions amiables, dépenses afférentes à la préparation et à l'élaboration des PPR naturels prévisibles, études et travaux de prévention contre les risques naturels dont les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage, opérations de reconnaissance et travaux de traitement ou de comblement des cavités souterraines ou de marnières, études et travaux de prévention rendus obligatoires par un PPR approuvé, campagnes d'information sur la garantie catastrophe naturelle). En 2005, le montant des dépenses s'est élevé au total à environ 36 M/€ (pour 14 M/€ programmés en crédits budgétaires sur cette politique).

Ces dépenses se répartissent comme suit :

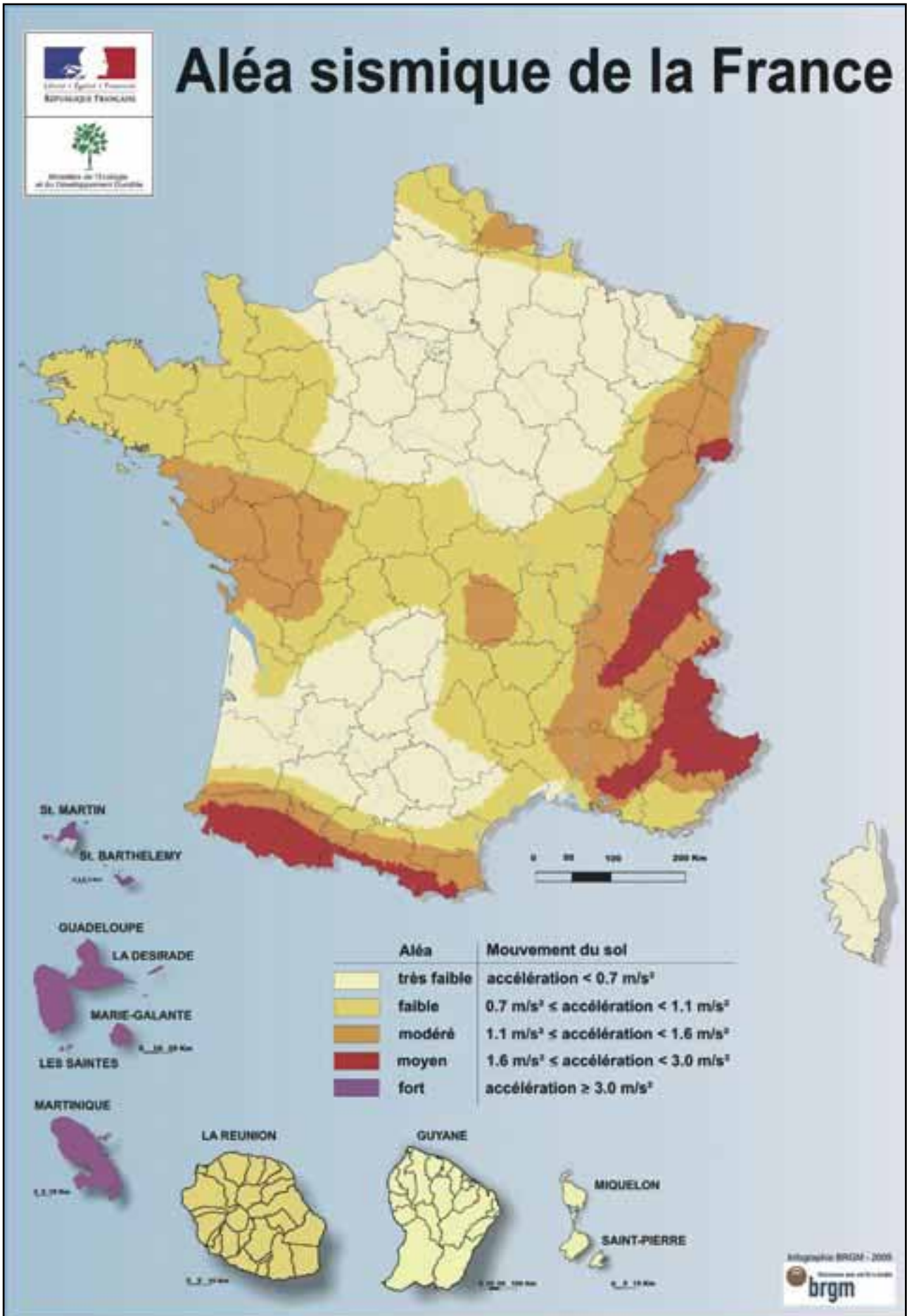
- 8 M/€ pour les expropriations ;
- 7 M/€ pour l'élaboration des PPR ;
- 15 M/€ pour les mesures de prévention et les mesures d'évacuation temporaire et le relogement ;
- 6 M/€ pour les études et travaux des collectivités territoriales.

Dès 1998, le traitement des dommages liés au retrait-gonflement des argiles (sécheresse géotechnique) a fait l'objet d'un programme spécifique d'études des phénomènes et de recherche de solutions. En 1999, il a été décidé de réaliser des PPR spécifiques sur les départements touchés. Les études ont été confiées au bureau de recherche géologique et minière (BRGM) dans le cadre de sa mission de service public avec un cofinancement pour moitié par le fonds de prévention des risques naturels majeurs. En 2005, 0,55 M€ ont été délégués aux préfets de 11 nouveaux départements pour continuer ce programme. La sécheresse de l'été 2003 a conduit à accélérer la cartographie au plan national des sols sensibles à l'aléa retrait gonflement des argiles.

Plan de prévention du risque sismique

Lancement d'un plan de prévention du risque sismique sur six ans afin de réduire la vulnérabilité de la France au risque sismique. Le programme lancé par Nelly Olin a un caractère très opérationnel, avec des maîtres d'ouvrages identifiés et un calendrier de mise en œuvre. Des actions ont été engagées dès 2005, d'autres seront conduites durant les six années à venir. Elles porteront notamment sur l'amélioration de la connaissance, l'information et la sensibilisation, la qualité de la construction. Un volet « tsunami » complète ce plan.







Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

 Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La direction de la nature et des paysages

La direction de la nature et des paysages (DNP) est dotée d'une centaine d'agents. Elle élabore et met en œuvre les politiques relatives à la connaissance, à la protection de la nature, des sites et des paysages et de la diversité biologique. Elle conduit ainsi la politique des espaces et espèces protégées, ainsi que celle relative à la police de la chasse et à la gestion de la faune sauvage. Elle exerce les attributions de l'Etat relatives au contrôle de l'utilisation et du commerce des espèces animales et végétales sauvages. Elle assure la tutelle des Parcs naturels nationaux et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.



A l'échelle mondiale, 60 % des écosystèmes de notre planète sont désormais dégradés, alors même que les services économiques, culturels et environnementaux qu'ils rendent à nos sociétés demeurent indispensables à notre développement et à notre avenir.

C'est pour la France, qui a adossé à sa Constitution en mars 2005 la charte de l'environnement, un objectif essentiel que de parvenir à **stopper sur son territoire comme dans les espaces marins sous sa souveraineté** la perte de diversité du vivant d'ici à 2010. Ce, d'autant plus que la France est riche d'une exceptionnelle diversité biologique, tant en métropole qu'outre-mer.

La Stratégie nationale pour la biodiversité et ses plans d'action

Adoptée par le gouvernement en février 2004, la stratégie nationale pour la biodiversité constitue le principal instrument de mobilisation nationale en faveur de la protection du patrimoine vivant.

En 2004 et 2005, la direction de la nature et des paysages a animé, en interministériel et en concertation élargie avec l'appui du Comité français de l'UICN et du Conseil national du développement durable, la préparation de **plans d'action** permettant la **mise en œuvre opérationnelle** de la stratégie.

Sept premiers plans d'action, rédigés par chacun des ministères concernés, ont ainsi été adoptés en Conseil des ministres le 23 novembre 2005 : « patrimoine naturel », « agriculture », « urbanisme », « projets de territoires », « infrastructures de transports terrestres », « mer » et « international ». Trois autres ont été préparés en 2005 en vue de leur adoption en 2006 : « outre-mer », « forêts » et « recherche ».





Centrés sur des actions concrètes, mobilisant des partenariats avec le monde de l'entreprise, les collectivités territoriales, les représentants professionnels et le monde associatif, ces plans représentent une étape importante dans la **prise en compte de la conservation des écosystèmes et des espèces dans l'ensemble des politiques publiques.**

Le **plan d'action pour le patrimoine naturel**, dont la coordination est assurée par la DNP, combine des actions de protection des espaces ou des espèces et des démarches partenariales. Il prévoit notamment de protéger les éléments clés du réseau écologique national, de renforcer la connaissance et le suivi de l'évolution de l'état de la biodiversité, d'évaluer les résultats biologiques des actions menées, de rénover le droit et les instruments économiques et fiscaux en faveur du patrimoine naturel.

Natura 2000

L'année 2005 a été marquée par une mobilisation de l'ensemble des acteurs, services de l'Etat, élus, partenaires professionnels et associatifs, pour atteindre l'objectif d'un **réseau complet et cohérent en avril 2006**. Cela a donné lieu à plus de 350 concertations locales. Au 31 décembre 2005, le réseau couvrait près de 5,2 M ha, dont 0,6 M ha en mer (1 233 sites au titre de la directive Habitats et 206 sites au titre de la directive oiseaux).

La loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a accru le **rôle des élus** dans l'animation et le pilotage local, créé un nouvel outil contractuel, la **charte Natura 2000**, ainsi que des **mesures fiscales en faveur du réseau**, complétées par la loi de finances rectificative pour 2005.

Les cahiers d'habitat sur les milieux côtiers et les milieux agropastoraux ont été publiés, achevant ainsi une collection de sept tomes sur tous les habitats et espèces des annexes I et II de la directive habitats présents en France.

Les espaces protégés

Le **projet de loi sur les parcs nationaux et les parcs naturels marins** a été adopté par le Conseil des ministres le 25 mai 2005. Son élaboration, motivée par les évolutions scientifiques, juridiques et politiques intervenues depuis le texte fondateur de 1960, conforte le **haut niveau de protection du cœur des parcs**, dote les territoires d'un projet cohérent sous la forme d'une **charte**, invite les communes de l'actuelle zone périphérique à adhérer à cette charte (créant ainsi une **aire d'adhésion**), associe davantage les **communautés locales**. Ce texte, voté en urgence à l'Assemblée nationale en novembre 2005, facilitera la **création de nouveaux parcs nationaux** ; celle des **Hauts de la Réunion** et du **parc amazonien de Guyane** est attendue pour le début 2007. Un établissement public, **Parcs nationaux de France**, sera en outre créé pour assurer la coopération entre tous les parcs nationaux.

Le projet de loi instaure par ailleurs une nouvelle structure, le **parc naturel marin**, destiné à protéger et gérer durablement les espaces marins à forts enjeux de biodiversité, et fédère la dynamique de gestion des aires marines protégées au sein d'**une nouvelle agence**.



Concernant les **réserves naturelles**, le décret d'application des dispositions de la loi « Démocratie de proximité » est paru en mai 2005. Il précise les modalités de création et de gestion des réserves naturelles nationales, régionales et de Corse.

Concernant les **parcs naturels régionaux**, la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a permis le prolongement de deux ans par décret du classement des parcs naturels régionaux. Depuis le décret du 23 février 2005, les parcs sont soumis à enquête publique lors de leur création ou de leur renouvellement de classement.

Le **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres** a célébré en juillet 2005 son 30^e anniversaire en présence du président de la République, qui a annoncé l'affectation du produit du droit de la francisation des bateaux à l'établissement.

Les membres du **Conseil national de la protection de la nature** ont été renouvelés en 2005 et une nouvelle commission des **aires protégées** a été créée pour soulager le travail du comité permanent.

La préservation des espèces

Deux espèces de grands carnivores ont de nouveau fortement mobilisé la direction de la nature et des paysages en 2005 :

- Le **loup** : dans le cadre du plan d'action 2004-2008, et sur l'impulsion du comité national « loup », des propositions pour améliorer le **système d'indemnisation** des dommages causés par l'espèce ont été émises. Un arrêté interministériel de juin 2005 a encadré de façon précise les **opérations d'effarouchement et de prélèvement** dans les neuf départements concernés. La ministre de l'Écologie s'est déplacée en juillet 2005 dans les Alpes de Haute-Provence à la rencontre des éleveurs.

- **L'ours** : un large et important travail de concertation a été conduit sous l'égide de l'Etat durant le premier semestre 2005 en vue d'établir un **plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées**, dont la population estimée à une quinzaine d'individus est condamnée à l'extinction si aucun renforcement extérieur n'est opéré. La ministre de l'Écologie a signé en septembre 2005 un accord de coopération avec son homologue slovène et s'est rendue en novembre 2005 aux automnales de l'ours, dans les Pyrénées. Une coopération rapprochée avec l'Espagne et Andorre pour une gestion commune de l'espèce s'est mise en place.

Par ailleurs, l'application de la **convention de Washington en France** (CITES) a donné lieu à une forte mobilisation ministérielle, notamment en décembre 2005 à Roissy, par le lancement par Nelly Olin d'une opération de communication en partenariat avec Aéroports de Paris (ADP) et Air France.

La chasse

A travers de nombreuses réunions de concertation, ont été préparés les décrets d'application des nouvelles **dispositions législatives sur la chasse** issues de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 : sé-





curisation des pratiques de chasse, condition d'octroi de l'autorisation de chasser accompagné et de validation du permis de chasser, libéralisation du commerce du gibier, création d'établissements de chasse, clarification des relations entre l'Office et les fédérations de chasseurs...

Au cours de l'année 2005, la composition du conseil d'administration de l'**Office national de la chasse et de la faune sauvage** (ONCFS) a été modifiée. L'établissement a poursuivi les travaux de mise au point de son **contrat d'objectifs avec l'Etat**, en vue d'une signature au premier semestre 2006. Il a également participé activement à l'élaboration des orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Enfin, le dernier trimestre de l'année a été marqué par une **mobilisation importante** des services de l'ONCFS et de la direction de la nature et des paysages pour apporter leur expertise et leur participation aux **actions de prévention et de lutte contre la grippe aviaire**.

Sites et Paysages

La France a ratifié la **Convention européenne du paysage** le 13 octobre 2005. Le **Prix du paysage 2005** a par ailleurs récompensé le **parc Saint-Pierre**, inauguré en 1995 par la ville d'Amiens, maître d'ouvrage, et conçu par la paysagiste Jacqueline Osty, maître d'œuvre. Au 31 décembre 2005, 63 départements étaient couverts par un **atlas de paysages publié**.

Au titre de la protection des monuments naturels et des sites, neuf nouveaux sites ont été classés en 2005, dont une protection très attendue, celle de la **presqu'île de Giens** dans le Var, pour une superficie de près de 3000 ha, et **quatre nouveaux sites ont été inscrits**, dont l'ensemble formé par les Abattis et la montagne Kotika sur 32 000 ha en Guyane.

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages s'est réunie six fois au cours de l'année 2005 : lui ont été soumis **pour avis onze projets de classement de sites, les deux premiers projets de directives paysagères** relatifs l'un aux Alpilles, l'autre au mont Salève, des projets importants de travaux en sites classés (dans le Verdon, sur le site d'Alésia, en baie du Mont Saint-Michel...).

Enfin, la candidature des **Causses et Cévennes** a été déposée à l'UNESCO début 2005 et la préparation du dossier des **Concrétions des grottes françaises** a été poursuivie en vue d'un dépôt début 2006.

Le Système d'information sur la nature et les paysages

Dans le cadre de la structuration du **système d'information sur la nature et les paysages** (SINP), la direction de la nature et des paysages a, en 2005, proposé à l'ensemble de ses partenaires une stratégie et un programme de travail, dont plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées. Ces actions se poursuivront et d'autres seront engagées en 2006, avec l'objectif d'ouvrir le portail du SINP à la fin de l'année 2006.

L'objectif, en développant les connaissances naturalistes, est de répondre aux besoins des gestionnaires de l'espace, à la demande du public mais aussi aux obligations internationales et communautaires de la France.



Les actions dans le domaine de la nature à l'International

Hors ses fortes contributions communautaires (comités Ornis, Habitats, CITES), la direction de la nature et des paysages a été mobilisée sur **56 événements** à l'international en 2005, auxquels elle a consacré près de 215 jours de missions. Les temps forts ont été :

- la conférence internationale de Paris sur la recherche et la biodiversité en janvier ;
- les 3^e ateliers de la convention européenne du paysage, à Cork en mai 2005 ;
- la 57^e commission baleinière internationale en juillet 2005 en Corée ;
- la 9^e conférence des parties de la convention de Ramsar sur les zones humides, à Kampala, en novembre 2005 ;
- la conférence des parties de la convention de Bonn sur les espèces migratrices en novembre à Nairobi ;
- le Comité permanent de la convention de Berne en décembre, à Strasbourg.

Par ailleurs, dans le cadre de la communication en Conseil des ministres d'avril 2004, la direction de la nature et des paysages a coprésidé les travaux d'un groupe national chargé d'élaborer un « livre blanc » sur les forêts tropicales humides.







Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La délégation au développement durable

La délégation au développement durable (DDD), créée par le décret du 16 mai 2005, dispose d'environ 25 agents ; elle contribue à l'exercice des missions du délégué interministériel au développement durable, nommé le 7 juillet 2004, lui-même mis à la disposition de la ministre de l'Ecologie par délégation du Premier ministre. Il a pour missions principales d'animer et coordonner l'action de l'ensemble des administrations de l'Etat en faveur du développement durable et de contribuer à la coordination de l'action des établissements publics de l'État dans ce domaine. Il anime le réseau des hauts fonctionnaires du développement durable.

Depuis le 1er mars 2005, avec la promulgation de la « Charte de l'environnement », « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. »

La réorganisation des services centraux du MEDD en 2005, donne au Délégué interministériel au développement durable (DIDD) les moyens de stimuler la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable, adoptée en juin 2003. Les actions s'adressent aux services de l'Etat, aux collectivités territoriales et aux acteurs économiques.

En 2005, pour la troisième année, le MEDD a organisé la semaine du développement durable. De très nombreuses initiatives, sélectionnées au niveau régional, ont illustré les contributions d'acteurs variés, à la mise en œuvre des objectifs et des principes du DD.

Stratégie nationale de développement durable

Le DIDD a réuni sept fois le Comité permanent des hauts fonctionnaires du développement durable (HFDD). Ce travail interministériel a permis la préparation d'un séminaire gouvernemental sur le développement durable, le 23 mars 2005. Le second rapport sur la mise en œuvre de la SNDD a été publié le 15 septembre 2005 et il a été adressé à l'ensemble des parlementaires.

En février 2005, la SNDD française a été soumise à un exercice-pilote de revue par les pairs (Belgique, Ghana, Maurice et Royaume-Uni). La méthode elle-même, la cinquantaine de recommandations issues du processus et les premières réponses de la France, ont été présentées en avril devant la Commission de développement durable des Nations unies. L'Union européenne, de son côté, s'y est intéressée comme instrument à la disposition des Etats membres.

Le MEDD accompagne le programme de généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans le système scolaire (2004-2007). Des accords-cadres pour des actions concertées, ont été signés entre des DIREN et des Rectorats de plusieurs régions.





Territoires et écoresponsabilité

Les « Agenda 21 locaux » sont des projets territoriaux qui adaptent les recommandations du Sommet de la Terre à Rio en 1992 au contexte local. Conformément aux décisions du séminaire gouvernemental du 23 mars 2005, le MEDD a élaboré de façon concertée un « cadre de référence » pour ces projets, actuellement soumis à la consultation interministérielle et des associations d'élus. Il est l'aboutissement d'expériences conduites depuis plusieurs années par des acteurs locaux qui ont notamment répondu aux trois appels à propositions du ministère.

Les citoyens attendent de l'Etat et plus largement des administrations publiques qu'ils aient un comportement conforme à ses recommandations au titre d'un développement durable. Pour les y aider, le ministère a ouvert le site www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr. Avec les hauts fonctionnaires chargés du développement durable, a été produit le « Guide des administrations écoresponsables ». De nombreuses formations construites avec l'IFORE et l'appui de l'ADEME se sont adressées aux fonctionnaires et responsables territoriaux.

Le ministère accompagne les régions pour le développement des « véloroutes voies vertes ». Les schémas des régions Limousin, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, ont été approuvés en 2005.

Production et consommation

Le code des marchés publics autorise l'intégration de critères environnementaux à tous les stades de la procédure. Le MEDD soutient une amplification de ces possibilités à l'occasion de la réforme engagée en 2005. Le « groupe permanent d'étude des marchés – développement durable, environnement » a préparé la circulaire du Premier ministre du 5 avril 2005 pour promouvoir la gestion durable des forêts dans les marchés publics de bois et produits dérivés. Il a produit deux guides de l'achat public écoresponsable pour : les produits (février 2005), le papier (décembre 2005), et commencé les travaux sur celui de l'efficacité énergétique dans les marchés d'exploitation de chauffage et de climatisation (mars 2006).

Le délégué interministériel au développement durable a engagé une série de rencontres thématiques avec les entreprises afin de faciliter et de multiplier les démarches de « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE). Il a assuré un travail et une forte présence à l'international dans le champ de la normalisation des démarches de développement durable. Dans le même sens, la délégation au développement durable et l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) ont organisé un séminaire pour la sensibilisation des artisans au développement durable (7 novembre 2005).

Le Premier ministre a retenu en 2005 la consommation durable comme campagne d'intérêt général et en a confié la coordination à l'association « Consodurable ». Le MEDD participe à la promotion et à la reconnaissance du commerce équitable, notamment par les travaux engagés à l'AFNOR, et l'écriture d'un décret d'application de la loi en faveur des PME (2 août 2005).



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

La mission interministérielle de l'effet de serre et l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique

Sous l'autorité de la **ministre de l'Ecologie et du Développement durable**, la **Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES)** est chargée de coordonner et d'organiser, en concertation avec les associations et les partenaires économiques et sociaux, le travail de préparation et de mise en œuvre du programme national d'action contre le changement climatique. Dotée de huit agents, elle participe aux travaux communautaires conduits dans ce domaine et prépare les positions françaises dans le cadre des négociations internationales concernant le changement climatique pour lesquelles elle est chef de délégation hors sessions ministérielles.

L'**Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC)** est dotée de trois agents. Rattaché à la MIES, il a pour mission : la collecte et la diffusion d'informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes ; il peut également formuler des recommandations sur les mesures de prévention et d'adaptation susceptibles de limiter les risques liés au changement climatique.

Le protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 après la ratification de la Fédération de Russie. Afin d'honorer la volonté affichée du gouvernement de placer au cœur de sa politique la relève du défi climat, la Mission interministérielle de l'effet de serre et l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique se sont fortement mobilisés sur la mise en œuvre du Plan Climat et l'avancée des négociations internationales dans le cadre des actions futures à la première période d'engagement de Kyoto. A ce titre, les travaux engagés par la MIES et l'ONERC comportent pour l'année 2005 :

- **La mise en œuvre des principales mesures du Plan Climat.** Adopté en juillet 2004, le Plan Climat est le programme d'actions gouvernemental qui regroupe des mesures dans tous les secteurs de l'économie et de vie des Français, en vue de réaliser une économie de 54 millions de tonnes équivalent CO₂ par an à l'horizon 2010. Les principales mesures appliquées sont : l'étiquette-énergie sur les voitures à la vente ; l'augmentation de la proportion de biocarburants dans l'essence et le gazole ; le crédit d'impôt de 40 % sur les énergies renouvelables qui a entraîné une très forte croissance des ventes de chauffe-eau solaires (+70 %) et des chaudières bois (+120 %) ; la circulaire du Premier ministre sur l'efficacité énergétique afin d'assurer l'exemplarité de l'Etat dans ce domaine ; le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation pour inciter le grand public à la maîtrise de l'énergie et aux changements climatiques.

- **La réalisation d'un premier bilan d'application du Plan Climat et la tenue du premier Rendez-vous Climat sous la forme**, en novembre 2005, d'une conférence de deux jours introduite par le Premier ministre. Cet événement a permis non seulement de dresser un bilan du Plan Climat, mais aussi de mobiliser tous





les acteurs qui peuvent contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : entreprises, associations ou collectivités locales. Une actualisation du Plan Climat en 2006 y a été annoncée.

- **La remise au Premier ministre et au Parlement en juin d'un rapport** présentant les principales conséquences du réchauffement climatique en France et contenant des recommandations en matière d'adaptation.
- L'élaboration et la consultation publique d'une **stratégie nationale d'adaptation** pour limiter en France les impacts du changement climatique.
- La mise en place et la participation au **Groupe de travail « facteur 4 »**, afin d'évaluer les voies de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.
- La **transposition en droit français**, avec l'appui de la sous-direction des affaires juridiques du MEDD, de la directive 2004/101/CE (dite « Linking Directive »), qui vise à permettre, pour les industriels disposant d'installations placées dans le périmètre du système européen d'échange de quotas d'émission, l'utilisation de crédits générés par les mécanismes de projet prévus par le protocole de Kyoto.
- **La mise en œuvre, en sa qualité d'Autorité nationale désignée (AND), de la procédure d'agrément des projets réalisés au titre du protocole de Kyoto.** Cinq premiers projets MDP ont ainsi été agréés par la France en 2005, pour un total de réductions d'émissions de GES de plus de 15 millions de teq CO₂. La préparation et la signature de plusieurs accords bilatéraux (dont l'un avec le Brésil) visant la promotion de projets devant être réalisés au titre du protocole de Kyoto.
- **La participation à la réussite de la conférence internationale sur le climat de Montréal.** La MIES a assuré la préparation de la position française, dont l'animation d'une réflexion interministérielle sur l'évolution du régime multilatéral sur le climat après 2012. Elle a dirigé la délégation française non ministérielle lors des réunions de la Convention climat et du protocole de Kyoto à Bonn en mai 2005 (dont une présentation au Séminaire des experts gouvernementaux sur l'évolution du régime climat au nom de la France et de l'Union européenne) et lors de la conférence de Montréal où un dialogue de tous les pays sur l'évolution d'un régime multilatéral et plus d'une quarantaine de décisions ont été adoptées consolidant ainsi les efforts mondiaux dans la relève du défi climatique. La MIES a également contribué à l'élaboration de la position française pour le G8 en 2005 qui a adopté à Gleneagles une déclaration et un plan d'action sur les changements climatiques, l'énergie propre, et le développement durable.

Publications 2005

- « Un Plan Climat à l'Echelle de mon territoire. , un guide à destination des collectivités territoriales »
- « Changements climatiques : guide explicatif des accords internationaux »
- « La France, partenaire international des changements climatiques , plaquette »
- « Rendez-vous Climat 2005 : magazine de synthèse »
- « Un climat à la dérive : comment s'adapter ? Rapport au Premier ministre et au Parlement »
- « Collectivités locales et changements climatiques : quelles stratégies d'adaptation ? »





ifen

Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

Rapport d'activité 2005



L'institut français de l'environnement

L'**Institut français de l'environnement (IFEN)**, service statistique du ministère, devenu service à compétence nationale le 1^{er} janvier 2005, est rattaché au ministre. Doté de 69 agents et d'un budget de 2,9M€, il organise et anime la collecte et le traitement des données sur l'environnement et les risques naturels et technologiques en vue de la production et de la diffusion de l'information environnementale. Il réalise des études sur la connaissance de l'état de l'environnement et de son évolution, notamment par l'élaboration d'indicateurs, de modèles de prévision et d'analyses ou contribue à leur réalisation. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes nationaux, européens et internationaux d'observation et de surveillance.

2005 a été une année de changements importants pour l'IFEN : passage le 1^{er} janvier du statut d'établissement public à celui de service à compétence nationale, rodage de la nouvelle organisation mise en place au 1^{er} septembre 2004, déménagement dans un nouvel immeuble à Orléans le 1^{er} août. Le changement de statut a conduit à un nouveau système comptable et à de nouvelles procédures de gestion du personnel. La rénovation du nouvel immeuble et la préparation du déménagement ont nécessité une forte mobilisation du secrétariat général. Les mobilités des agents ont été plus importantes qu'en année habituelle du fait de ces changements. Enfin, il a fallu préparer le passage à la LOLF au 1^{er} janvier 2006. Malgré ces difficultés, l'essentiel des travaux prévus au programme d'activités de 2005 a été réalisé.

La meilleure intégration de l'IFEN dans le ministère de l'Écologie et du Développement durable en vue de faciliter l'exercice de ses missions était un des objectifs du changement de statut. Elle s'est traduite concrètement par une participation et une association plus forte de l'IFEN à diverses instances de coordination ou à des groupes de travail du MEDD, que ce soit avec les administrations centrales ou les DIREN.

Synthèses

Il s'agit en premier lieu de la réalisation du rapport sur l'état de l'environnement qui doit être fait au moins tous les quatre ans et correspond à un engagement de la France figurant dans la convention d'Aarhus, la directive européenne 2004/3 sur l'accès du public à l'information environnementale et dans le décret de l'IFEN. Ce travail très important a mobilisé la plupart des équipes de l'IFEN. Sa publication est prévue en octobre 2006.

Les travaux de synthèses habituels ont été poursuivis. Il s'agit du rapport annuel sur les dépenses de protection de l'environnement pour la Commission des comptes de l'économie de l'environnement, de la production d'indicateurs environnementaux de développement durable et d'indicateurs d'atteinte d'objectifs figurant dans des textes officiels, soit nationaux, soit européens.



En matière d'informations sur l'environnement en région, les efforts ont porté sur la mise à jour des bases de données existantes et sur l'amélioration de leur accessibilité. Un document sur l'environnement dans la région Centre a été diffusé.

Domaines environnementaux

Selon les domaines environnementaux habituels, les principales opérations ou investigations nouvelles à mentionner sont :

Etat des milieux

Un indice synthétique d'évolution de la qualité de l'air a été mis au point. Il doit être présenté et publié à partir de 2006.

De lourds traitements de données sur les pesticides dans l'eau ont été effectués en vue de produire des résultats synthétiques facilement interprétables mais ceux-ci n'ont pu donner lieu à une présentation dans un bilan publié comme les années passées en raison du départ d'un agent.

La mise en place d'un système d'information sur les sols s'est poursuivie, conformément au programme du GIS Sol dans lequel l'IFEN est partenaire avec l'INRA, le ministère de l'Agriculture, l'ADEME et d'autres directions du MEDD.

Des indicateurs caractérisant l'état du littoral ont été produits dans le cadre de l'Observatoire du littoral dont l'IFEN est l'opérateur.

Un inventaire des sources de données sur la Nature a commencé. Ce domaine a bénéficié du renforcement d'une personne.

Pressions et impacts des activités sur l'environnement

Un nouveau règlement statistique européen sur les déchets impose de fournir une première réponse sur la collecte et le traitement des déchets pour l'année 2004. La préparation de cette réponse a donné lieu à une concertation importante avec les autres services du MEDD et les services statistiques publics et à la mise en place d'un dispositif de recueil des données.

La préparation de l'enquête sur les services publics de l'eau et de l'assainissement a commencé. Cette enquête, qui sera la troisième du genre, permet de répondre à des besoins d'information exigés notamment par la directive cadre européenne sur l'eau.

Economie, société

Un volet environnemental a été ajouté à l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de l'INSEE en vue de connaître l'évolution des pratiques environnementales des Français. La précédente enquête du même type datait de 1998.

De nouveaux thèmes environnementaux ont été pris en charge : les risques et la santé. Un test de faisabilité de l'utilisation des données de la statistique publique (population, activités économiques) a été réalisé en vue d'automatiser une estimation fiable des enjeux présents en zone inondable, suite à une demande exprimée par la DPPR. Un soutien méthodologique a été apporté à l'AFSSET pour réaliser l'inventaire des bases de données en santé-environnement.





ifen



Systèmes d'information

La mise à jour de la base d'informations géographiques sur l'utilisation des sols (Corine land cover) relative à l'année 2000 a été terminée et diffusée pour la France conformément au calendrier fixé par l'Agence européenne pour l'environnement qui pilote ce projet. La première et précédente version de cette base correspondait à l'année 1990.

Le projet de rénovation du système d'information de l'IFEN a démarré mais a pris du retard par rapport au calendrier faute d'effectifs suffisants.

Mise à disposition de l'information

En matière d'accès du public à l'information environnementale, de nouvelles données sont diffusées sur le site internet de l'IFEN (espaces naturels, faune et flore, déchets des ménages) et la gamme des publications de l'IFEN a été simplifiée.

Activités internationales

Par rapport aux obligations internationales, les réponses aux demandes de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ainsi qu'au secrétariat de la convention OSPAR sur les flux de polluants dans l'Atlantique ont été améliorées. La participation à des groupes de travail pilotés par l'AEE et Eurostat s'est poursuivie. Des coopérations bilatérales avec plusieurs pays méditerranéens ont été réalisées ou engagées.

Quelques chiffres :

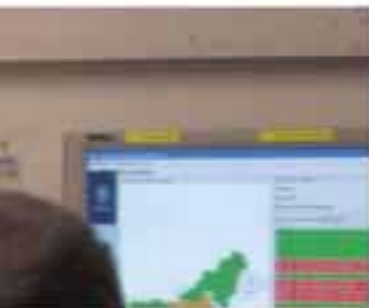
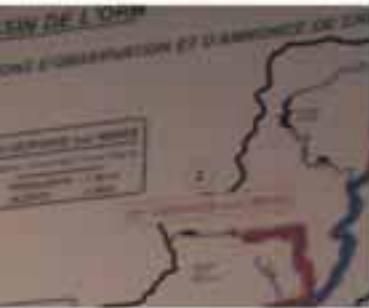
Les publications 2005

Collection	nombre
« Le 4-pages »	10
« Les dossiers »	5
« Les synthèses »	2

Evolution de la fréquentation du site internet

En nombre	2002	2003	2004	2005
Nombre d'accès	5 099 603	6 097 685	9 538 382	14 095 761
Nombre d'impressions	1 605 392	1 502 146	2 032 250	1 609 506
Nombre de sessions	398 392	486 274	712 537	594 465
Durée des sessions	9:00	9:45	11:00	9:04

Taux de transmission des données demandées par l'Agence européenne pour l'environnement : 79 % en 2005, 73 % en 2004 (cet indicateur intègre trois critères : la complétude, le délai de transmission, la fraîcheur des résultats).



Présentation générale

Secrétariat général

Direction générale de l'administration

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Direction de l'eau

Direction de la prévention
des pollutions et des risques

Direction de la nature et des paysages

Délégation au développement durable

Mission interministérielle contre l'effet
de serre

Institut français de l'environnement

Inspection générale de l'environnement

L'inspection générale de l'environnement (IGE)

Le service d'inspection générale de l'environnement (IGE) est directement placé auprès du ministre. L'IGE est d'abord chargée d'une mission permanente de contrôle et d'évaluation sur l'ensemble du service public de l'environnement. Elle est également chargée d'émettre des recommandations dans tous les domaines relevant de la ministre. Elle est dotée d'une quinzaine d'agents portés par le budget du ministère et qui s'ajoutent aux ingénieurs généraux et autres inspecteurs mis à sa disposition par les grands corps techniques de contrôle (Conseil général des mines, Conseil général des ponts et chaussées, Conseil général du GREF).

Le ministère chargé de l'environnement dispose depuis 2000 d'une structure propre d'inspection générale. Les règles de fonctionnement (publicité des rapports, règlement intérieur, programme de travail) ont été complétées par la création de trois collèges (technologies et risques, espaces naturels et cadre de vie, qualité du service public de l'environnement), qui constituent des lieux d'approfondissement de la réflexion. L'Inspection générale de l'environnement (IGE) doit rester disponible pour répondre rapidement à une demande urgente. Elle peut également être mobilisée sur une réflexion de fond.

Cette structure atypique n'est pas assise sur un corps propre, mais bénéficie de mises à disposition gratuites d'autres inspections et peut accueillir des contractuels qui ont occupé des postes de responsabilité. L'IGE compte ainsi 43 membres, correspondant sensiblement à 31 équivalents plein temps. La diversité des cultures et des expériences des membres de l'IGE crée un fructueux élargissement de leurs points de vue. La plupart des missions réunissent deux à quatre membres de l'IGE, cadres familiers des diverses facettes d'un même sujet faisant parfois équipe avec un « candide ».

Chargée de l'inspection périodique de services déconcentrés et d'établissements publics sous tutelle, l'IGE a remis en 2005 des rapports concernant l'Office national des forêts, le Parc national des Ecrins, le Parc national des Cévennes et l'agence de l'eau Artois-Picardie, ainsi que quatorze DIREN (dont cinq inspections de suivi), six DRIRE et quatre services départementaux chargés d'une mission de police de l'environnement.

Par ailleurs, plusieurs membres de l'IGE ont participé en 2005 à la mise en place de la LOLF, ainsi qu'à des audits de programmes supports et à des audits d'analyse des coûts.

L'IGE a également effectué en 2005 une grande diversité de missions ponctuelles, dont certaines concernent un dossier strictement local, mais dont





d'autres portent des enseignements d'intérêt national, soit de façon évidente, comme la sécurité des digues, le renforcement des polices de l'environnement ou la prévention des contentieux communautaires, soit de façon plus discrète. Chaque fois que nécessaire, elles ont été réalisées avec une diligence particulière afin de fournir sans délai aux services l'assistance technique qu'ils souhaitent et d'apporter au ministre un regard objectif sur la situation, ses causes probables et les leçons à en tirer. Les plus importantes ont donné lieu à débat lors des réunions internes de l'IGE. Certaines ont été réalisées sous forme contradictoire.

Enfin l'IGE a poursuivi en 2005 ses missions permanentes, dont plusieurs constituent le préluce ou le soutien indispensable à l'action publique (suivi des pôles EDD, participation au CIAP, appui à la CNDP...).

Il faut, dans chaque cas, approfondir autant que nécessaire, puis prendre de la hauteur, afin de pouvoir, dans le rapport, réconcilier exactitude et vérité, réglementation et équité, modalités d'application et esprit des textes, observation et intuition : c'est souvent le seul moyen d'apaiser litiges et malentendus et de surmonter le poids du passé. Quand ce n'est pas possible, le rapport en explique la cause. C'est un exercice qui exige expérience, compétence technique, connaissance réglementaire et parfois une certaine audace intellectuelle.

Si certains de ces rapports n'ont pas eu de suite, beaucoup paraissent au contraire avoir influé tant sur les grandes orientations du ministère que sur l'action immédiate des services, et ceci pour plusieurs raisons : coopération avec les autres structures d'inspection générale, valorisation des retours d'expérience, publicité des rapports... L'IGE continuera à attacher autant d'importance au caractère opérationnel de ses conclusions qu'à la pertinence de ses analyses. Elle continuera aussi à inscrire résolument ses réflexions dans la perspective de la réforme de l'Etat.

Au total l'activité de l'IGE s'est traduite par environ 80 rapports, auxquels s'ajoutent 25 missions permanentes et diverses. Le rapport d'activité de l'IGE, disponible sur le site Internet du ministère, en fournit les compte-rendus résumés.

Il convient de noter que, dans le plus grand nombre de cas, l'IGE ne travaille pas seule, mais conjointement avec d'autres services homologues (CGPC, CGM, CGAAER, IGA, IGF, IGAS, IGAEN principalement), soit dans le cadre de saisines par le seul MEDD, soit dans le cas de missions interministérielles.

Une part importante des rapports de l'IGE sont rendus publics, ce qui s'inscrit bien dans la culture du MEDD. Les plus significatifs sont accessibles sur le site Internet du ministère.





Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





Ce rapport d'activité a été réalisé par le Département de la communication et de l'information (DCI). Il a été imprimé sur du papier recyclé, certifié label écologique communautaire par l'imprimerie IME certifiée ISO 14001.

Publié en octobre 2006.

Crédits photos : L. Mignaux/MEDD -

T. Degen/DIREN Poitou-Charentes - P. Senna/MEDD - M. Courillon/ADEME - D.R.





Ministère de l'Écologie et du Développement durable
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - www.ecologie.gouv.fr